

Hélène Labit-Tlili

**De la fouille au musée : défis et stratégies de
gestion du mobilier d'époque romaine dans
les musées archéologiques vaudois, Suisse**

Mémoire rédigé pour l'obtention du Certificat.

Cours de muséologie d'ICOM Suisse

Session 2025-2026

SOMMAIRE

02 AVANT-PROPOS

03 INTRODUCTION

05 PRODUIRE ET GÉRER LE MOBILIER ARCHÉOLOGIQUE.

CADRES, ACTEURS ET FLUX

- . L'augmentation du mobilier archéologique : origine et conséquences
- . De la *curation crisis* aux réalités suisses
- . Les acteurs de la gestion du mobilier dans le Canton de Vaud

14 LA CHAÎNE OPÉRATOIRE DU MOBILIER ARCHÉOLOGIQUE.

DU CHANTIER ARCHÉOLOGIQUE AU MUSÉE

- . De la fouille aux réserves : collecte, traitement et documentation
- . Entrée dans les collections du musée : réception, stockage et gestion
- . Échantillonnage, tri et conservation à long terme

23 GÉRER UN PATRIMOINE EN FLUX CONSTANT.

ENJEUX, TENSIONS ET PERSPECTIVES

- . Contraintes structurelles et limites des modèles actuels
- . Enjeux patrimoniaux et éthiques
- . Vers une gestion soutenable du mobilier archéologique

33 CONCLUSION

33 BIBLIOGRAPHIE

AVANT-PROPOS

✖ Délimitation du sujet et limites

Ce travail s'inscrit dans une démarche de recherche qui soulève de nombreuses interrogations. En raison des contraintes temporelles et rédactionnelles, propres à ce type d'exercice, toutes les dimensions n'ont pas pu être traitées de manière exhaustive ; il vise néanmoins à en dégager les principaux enjeux, à identifier des tendances et à ouvrir quelques pistes de réflexion.

Sur le plan chronologique, l'étude se concentre principalement sur du mobilier daté de l'époque romaine, en raison de leur importance dans le contexte vaudois. Les réflexions qu'elle soulève dépassent toutefois ce cadre et peuvent être étendues à l'ensemble du mobilier, quelle que soit la période considérée.

L'analyse repose essentiellement sur des collections versées au cours des années 2010-2020. Elle intègre néanmoins, de manière sous-jacente, les problématiques propres aux ensembles plus anciens, issus des fouilles réalisées entre le milieu du XIX^e siècle et la fin du XX^e siècle.

Enfin, le site des Prés-de-Vidy (Lausanne) est mentionné comme exemple, en raison des problématiques qu'il suscite. Issu de mon expérience professionnelle actuelle en tant que responsable du mobilier et de la documentation archéologique, il constitue un point de comparaison pertinent entre les opérations de petite ou moyenne ampleur, plus courantes, et les interventions de plus grande envergure, au sein desquelles la gestion du mobilier et les relations entre les institutions se révèlent sensiblement différentes.

✖ Liste des abréviations

DAC	Direction de l'archéologie cantonale
MCAH	Musée cantonal d'archéologie et d'Histoire
SMRA	Site et Musée romains d'Avenches
MRV	Musée romain de Lausanne-Vidy
MRN	Musée romain de Nyon
MYR	Musée d'Yverdon et région

Musée.s « reconnu.s »	Musée.s « reconnu.s » par le Canton de Vaud
Archeodunum SA	Archeodunum Investigations Archéologiques SA

✖ Remerciements

Je souhaite exprimer ma reconnaissance à l'ensemble des institutions et des professionnels de l'archéologie et de la muséologie qui ont accepté de répondre à mes nombreuses sollicitations et qui m'ont généreusement ouvert leurs réserves : J. ANASTASSOV, archéologue cantonal (DAC), D. GENEQUAND, directeur (SMRA), S. BÄRTSCHI, conservatrice-responsable des collections (SMRA), A. SPÜHLER, conservatrice (MRN), C. LINDER, responsable de l'inventaire et de la documentation des objets (Ville de Nyon), C. SANDOZ, conservatrice des collections, membre de la direction (MYR), C. HERVÉ, archéologue-coordonateur des post-fouilles et des études (Archeodunum SA), A. TENUD, archéologue, spécialiste du mobilier métallique (Archéotech SA) ainsi que les collègues ayant souhaité rester anonymes.

Ma gratitude va également à la commission scientifique d'Archeodunum SA pour m'avoir accordé des jours, afin de mener à bien la rédaction de ce mémoire.

Mes remerciements vont tout particulièrement à M.-A. GAINON-COURT pour la qualité de son enseignement, son accompagnement attentif, sa disponibilité, sa souplesse et sa bienveillance tout au long de ce travail. Je remercie également les intervenant.e.s et les participant.e.s du cours de muséologie 2025-2026, ainsi que mes collègues du chantier des Prés-de-Vidy.

Enfin, je souhaite adresser une pensée toute particulière à mon mari, pour son soutien indéfectible tout au long de ce parcours.

EN GUISE D'INTRODUCTION

Au cours des trente dernières années, la gestion du mobilier archéologique¹ s'est progressivement imposée comme un enjeu de réflexion centrale pour les institutions patrimoniales et archéologiques. Au-delà de la seule question des réserves, c'est l'ensemble de la chaîne opératoire du mobilier – de la découverte sur le terrain jusqu'à la conservation, l'étude et la valorisation – qui se trouve aujourd'hui sous tension.

Chaque étape de ce processus implique des acteurs, des ressources et des choix méthodologiques spécifiques. Or, dans un contexte marqué par la croissance continue des interventions archéologiques, les volumes de mobilier à traiter, documenter et conserver ne cessent d'augmenter. Cette dynamique met sous pression les capacités des institutions, qui doivent assurer un suivi cohérent des collections tout en conciliant conservation à long terme, exigences scientifiques et accessibilité.

✖ Un constat préoccupant à différentes échelles

Publié en mai 2024, le récent rapport de l'ICOM, *Les réserves muséales à travers le monde*, dirigé par F. MAIRESSE en collaboration avec M. THÉBAULT, met en évidence l'ampleur des difficultés rencontrées (MAIRESSE et THEBAULT 2024). Faisant suite à une résolution adoptée le 7 septembre 2019 lors de la 34^e Assemblée générale de l'ICOM, ce rapport dresse un constat préoccupant : une grande majorité de musées jugent l'état de leurs réserves insatisfaisant (ICOM 2019-1).

Les principales difficultés identifiées concernent le manque d'espace, l'inadaptation des équipements, et surtout, l'insuffisance des ressources humaines et financières. Cette situation est d'autant plus paradoxale que les réserves concentrent l'essentiel des collections muséales – estimée entre 90 et 99% – tout en demeurant peu visibles, difficilement accessibles et insuffisamment intégrées aux missions scientifiques et culturelles des musées.

À cela s'ajoutent des défis structurels majeurs, parmi lesquels des infrastructures parfois obsolètes ou inadaptées, des difficultés à concilier conservation, accessibilité et recherche, des pressions climatiques et une augmentation continue des collections.

Ces constats internationaux invitent à examiner plus précisément la situation en Suisse², et notamment celle du Canton de Vaud. Dans l'actualité récente, les *Journées vaudoises d'archéologie 2026*, organisée par le MCAH ont mis en évidence cette problématique. À cette occasion, L. PERNET (conservateur, MCAH) et J. ANASTASSOV (archéologue cantonal, DAC) ont ouvert les présentations par un titre évocateur : « 2025 - Une archéologie en surpoids ? » (JVA 2026). Cette formulation souligne l'ampleur croissante des opérations archéologiques. La question se pose, en effet, dès les premières étapes de l'intervention archéologique, en particulier dans le cadre des prérogatives de la DAC. Le bilan de l'année 2025 en donne une illustration significative : 161 interventions archéologiques dont 48 campagnes de sondages et 64 surveillances de chantier.

✖ Une archéologie en expansion... mais sous tension

Cette pression s'explique en partie par une réalité locale : depuis plusieurs décennies, le Canton de Vaud connaît une forte dynamique de construction. Or, la loi impose de prendre en compte le patrimoine enfoui pour tout projet impactant le sous-sol³. Cette situation entraîne une augmentation significative des interventions sur le terrain, principalement menées dans le cadre de l'archéologie préventive. Chaque chantier de construction est alors un potentiel terrain archéologique, en particulier dans les villes à fort intérêt historique comme Avenches, Nyon, Lausanne et Yverdon-les-Bains. Les régions archéologiques situées en zones constructives sont également importantes. En 2026, les secteurs les plus sensibles concernent Vevey, Nyon,

¹ Le mobilier désigne aujourd'hui tout objet et matériau organique ou inorganique prélevé sur le terrain.

² Trente-neuf institutions suisses ont participé à l'enquête de l'ICOM (MAIRESSE et THEBAULT 2024, p. 55).

³ Cette démarche vise à identifier et protéger les vestiges avant toute modification du terrain.

Avenches, Yverdon-les-Bains et Jouxens-Mézery (JVA 2026).

Cette intensification des interventions se traduit par une croissance continue des volumes de mobilier archéologique mis au jour, qu'il faut gérer, étudier, documenter et conserver au quotidien. Si la question de l'accumulation n'est pas nouvelle – elle avait déjà été soulevée lors d'un colloque *Les réserves dans les musées* en 1994 (COLLECTIF 1995) – elle s'est considérablement amplifiée avec l'évolution des pratiques, la multiplication des interventions, les innovations techniques et le regard renouvelé porté à l'objet.

✖ Un modèle suisse décentralisé

En Suisse, la gestion de ce patrimoine repose sur un modèle décentralisé. Chaque canton est responsable de la protection, de la gestion et de l'administration de son patrimoine, dont il est également le propriétaire légal. Cette autonomie permet une grande adaptation aux réalités locales, notamment dans la définition des pratiques, des procédures et des critères d'intervention, et dans le choix des collaborations avec les mandataires et les institutions muséales. Elle engendre toutefois des disparités importantes d'un canton à l'autre ; les outils de gestion et les politiques de conservation peuvent varier sensiblement selon les contextes institutionnels.

✖ Un riche patrimoine romain dans le Canton de Vaud

Le Canton de Vaud constitue un terrain d'étude particulièrement pertinent pour aborder ces problématiques. Il concentre à lui seul près d'un dixième des sites archéologiques recensés en Suisse et dispose d'un réseau particulièrement dense d'institutions patrimoniales consacrées à l'archéologie (SERAC 2017, p. 11). Selon les critères retenus par l'Association des musées suisses (AMS), le Canton compte près d'une centaine de musées – ce qui en fait l'un des territoires les plus riches de Suisse en matière d'offre muséale – dont une dizaine présentant des collections archéologiques significatives, principalement liées à l'époque romaine. Cette densité ne résulte pas d'un développement fortuit mais d'une organisation progressive du dispositif patrimonial cantonal, construite au fil de l'évolution du cadre législatif suisse et des politiques de protection du patrimoine. Elle traduit également la volonté de

maintenir un lien étroit entre les découvertes archéologiques, les territoires dont elles sont issues et les publics auxquels elles sont destinées.

Cette organisation repose aujourd'hui sur trois catégories principales d'institutions : les musées cantonaux, les musées dits « reconnus » et les musées de site. L'existence de ce réseau constitue l'une des spécificités du modèle vaudois et participe directement à la gestion des volumes croissants de mobilier issus des fouilles archéologiques. En ce sens, plusieurs acteurs interviennent tout au long du processus, de la fouille à la prise en charge du mobilier par les musées : la DAC, les mandataires – opérateurs d'archéologie préventive, universités, etc. –, et les musées précédemment cités. Tous partagent un objectif commun : préserver, documenter et valoriser le patrimoine, mais doivent composer avec des contraintes, des moyens et des logiques parfois différentes.

✖ Les objectifs et problématiques de la recherche

C'est dans ce contexte que s'inscrit ce mémoire. Il vise à comprendre la manière dont les mandataires, les musées cantonaux et les musées « reconnus » gèrent l'arrivée constante du mobilier issu des fouilles archéologiques, et quelles stratégies sont déployées pour garantir sa conservation à long terme⁴.

Une question centrale émerge alors : les modèles actuels de gestion sont-ils capables de répondre durablement à cette pression croissante, tout en conciliant conservation, recherche et accessibilité ? Pour y répondre, l'étude s'appuie sur l'analyse de la production et de la gestion du mobilier archéologique, ainsi que sur la chaîne opératoire, afin de mieux comprendre comment les différents acteurs s'organisent, collaborent et s'adaptent à un patrimoine en constante évolution.

✖ Une approche croisée, entre terrain et analyse

L'approche privilégiée combine une analyse documentaire portant sur les contextes suisse, français et nord-américain, et une enquête de terrain réalisée au printemps 2026, fondée sur des entretiens menés auprès de professionnels du secteur : archéologue cantonal, directeur.rice.s, conservateur.rice.s, responsables des collections et mandataires.

⁴ Les collections peuvent provenir de plusieurs sources (achat, don, dépôt, fouilles, etc.), mais seule la question du versement des objets issus de fouilles est abordée ici.

PRODUIRE ET GÉRER LE MOBILIER ARCHÉOLOGIQUE

Cadres, acteurs et flux

Au cours des dernières décennies, la multiplication des chantiers archéologiques a entraîné une forte augmentation des volumes de mobilier et de documentation scientifique produits. Si cette dynamique témoigne indéniablement des progrès de la discipline et d'une meilleure prise de conscience de la valeur du patrimoine enfoui, elle exerce également une pression croissante sur les systèmes de gestion, de conservation et de valorisation des collections. Ce chapitre entend analyser, à partir de l'exemple du Canton de Vaud, les mécanismes de production du mobilier archéologique, avant d'élargir la réflexion à un cadre théorique international et d'examiner la manière dont les différents acteurs cherchent à coordonner leurs actions face à ces défis.

L'augmentation du mobilier archéologique : origine et conséquences

✗ L'intensification des interventions archéologiques dans le Canton de Vaud

Le nombre d'interventions archéologiques menées dans le Canton de Vaud a connu, au cours des dernières décennies, une forte augmentation⁵ (fig. 1). Cette hausse s'explique à la fois par la multiplication des projets de construction nécessitant l'intervention préalable d'archéologues, par le développement progressif de l'archéologie préventive et par les profondes transformations du cadre institutionnel de la DAC (FLUTSCH, KAENEL et ROSSI 2009, p. 15-16 ; INRAP 2023).

Cette évolution s'inscrit dans une dynamique amorcée dès les années 1970. Le développement de grands projets d'infrastructures – réseau routier national et lignes ferroviaires – a joué un rôle structurant. De nombreux chantiers de fouilles ont ainsi été ouverts et financés par la Confédération, en particulier sur le tracé autoroutier Lausanne-Genève et Yverdon-les-Bains-Yvonand, (WEIDMANN et MAY CASTELLA 1994). Par la suite, le coût des fouilles a été intégré, pour la première fois en Suisse, aux budgets des projets d'aménagement. Cette conjoncture, associée à l'impulsion d'A. NAEF, premier archéologue cantonal (1889-1971), a favorisé l'émergence de méthodes et de procédures propres à l'archéologie préventive, mais également la professionnalisation du secteur. Celle-ci a été soutenue par

D. PAUNIER, alors directeur de l'Institut d'archéologie et des sciences de l'Antiquité de l'Université de Lausanne.

Si les grands chantiers autoroutiers s'achèvent dans les années 1990, la logique qu'ils ont instaurée perdure et se renforce : l'archéologie s'est progressivement institutionnalisée au sein des politiques d'aménagement du territoire⁶. Cette structuration doit également beaucoup à l'action de D. WEIDMANN, archéologue cantonal de 1971 à 2009. Sous son impulsion, les dispositifs de prospection, l'identification des zones sensibles et l'institutionnalisation des procédures de sauvetage se systématisent

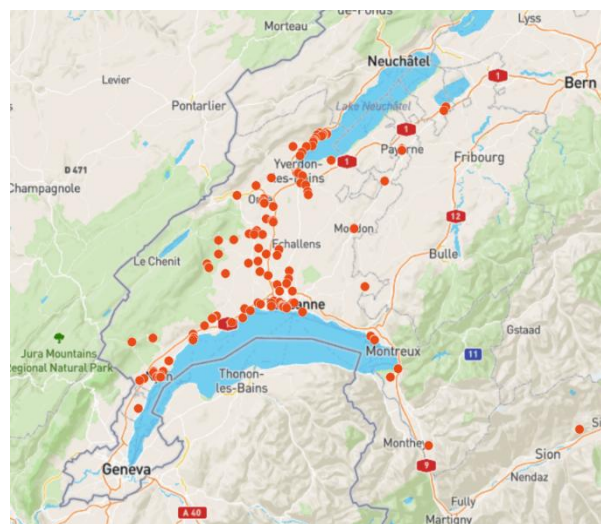


Fig. 1 : carte des opérations archéologiques menées par Archeodunum SA (Archeodunum SA)

⁵ Un projet est en cours par la DAC pour quantifier l'évolution des fouilles archéologiques dans le Canton.

⁶ Pour exemple, en 2023, le budget total de la construction dans le Canton était de 5,505 MCHF, et celui de l'archéologie 5,56

MCHF, soit 10% investie dans la construction vaudoise (JVA 2026).

(fig. 2). Si cette évolution marque un progrès majeur en matière de protection du patrimoine, elle entraîne également une extension progressive des champs d'intervention archéologique, dont les implications en termes de gestion et de volume des données restent encore peu questionnées.

Un tournant décisif est franchi en 2007 avec l'adoption de la loi fédérale sur la géo-information, qui contraint les cantons à cartographier et à rendre publiques les zones de protection. Cette mesure permet d'intégrer, de manière plus systématique, le potentiel archéologique des terrains dans les processus d'urbanisme et d'anticiper plus efficacement les risques pesant sur le patrimoine enfoui.

Cette dynamique s'intensifie davantage à partir de 2009, sous l'impulsion de la nouvelle archéologie cantonale N. POUZAT (2009-2025). Le recours accru aux sondages archéologiques traduit une volonté d'anticiper les découvertes et de guider les décisions avant le début des travaux⁷. Plus récemment, l'entrée en vigueur au 1^{er} juin 2022 de la loi cantonale sur la protection du patrimoine culturel immobilier (LPrPCI) s'inscrit dans cette continuité, tout en marquant un tournant. En renforçant les capacités d'intervention de la DAC – notamment par le cofinancement des fouilles et de la restauration des objets classés, et la possibilité d'imposer plus largement des diagnostics – elle consolide un cadre déjà très structurant (VAUD 2022). La loi clarifie également les modalités d'identification et de gestion des sites et régions archéologiques.

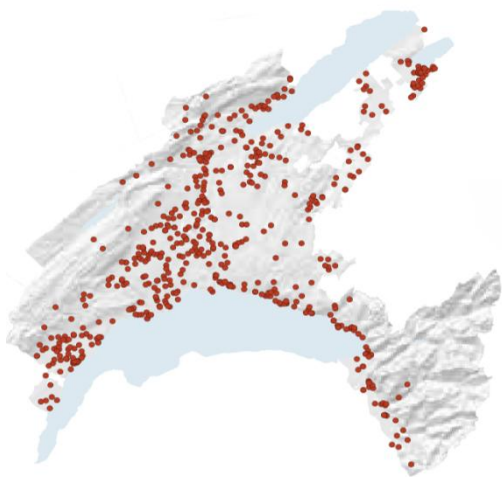


Fig. 2 : carte des sites archéologiques vaudois identifiés, d'époque romaine, 2009 (FLUTSCH, KAENEL et ROSSI 2009, p. 20)

⁷ Dans ce contexte, l'intervention des archéologues est indispensable, avant ou pendant les travaux d'aménagement. Leur rôle consiste à identifier, documenter et préserver les vestiges

FOCUS

Dates clefs

1898

Adoption de la première loi suisse dédiée à la protection du patrimoine (sous l'impulsion d'A. Naef).

1912

Entrée en vigueur du Code civil suisse. Les Cantons sont dorénavant propriétaires des découvertes liées à l'histoire et à l'archéologie qui n'appartiennent à personne (art. 724).

1959 (8 décembre)

Création des musées « reconnus », par le Conseil d'État et sous l'impulsion d'E. Pelichet, archéologue cantonal.

1969 (10 décembre)

Entrée en vigueur de la Loi vaudoise sur la protection de la nature, des monuments et des sites (LPNMS), qui constitue le cadre légal de toutes les interventions archéologiques et impose le dépôt des découvertes dans les Musées cantonaux ou « reconnus ».

1973

Création de la Section d'archéologie cantonale, longtemps dirigée par Denis Wiedmann.

2015 (1^{er} mai)

Entrée en vigueur de la loi cantonale sur le patrimoine mobilier et immatériel (LPMI). Elle définit les institutions patrimoniales cantonales et précise les missions des musées.

2022 (1^{er} juin)

Entrée en vigueur de la nouvelle loi cantonale sur la protection du patrimoine culturel immobilier (LPrPCI) et son règlement d'application.

Aujourd'hui, la DAC occupe une position prépondérante dans l'évaluation des projets de construction. En 2023, sur 5467 demandes de permis de construire, seuls 949 dossiers ont été soumis à la DAC, donnant lieu à 166 interventions archéologiques et à 24 fouilles préventives (VAUD 2025-1 ; JVA 2026). En d'autres termes, seules 0,4 % des demandes de permis de construire ont donné lieu à une fouille préventive. Ce chiffre pourrait suggérer un impact limité de l'archéologie sur les projets d'aménagement, mais la situation est plus complexe. Le poids du patrimoine reste considérable : le Canton recense près de 3700 sites et 1831 régions archéologiques, couvrant environ 7810 hectares (VAUD 2026) (tab. 1).

avant leur éventuelle destruction. Selon les situations, ces interventions peuvent différer, comme la surveillance de travaux, les sondages et les fouilles archéologiques.

Indicateurs	2013	2023/ 2024	2025
Projets soumis à permis de construire	798	949	918
Interventions archéologiques	121	153	161
Fouilles archéologiques	18	25	22
Sites archéologiques	-	3700	-
Zone archéologique			
En chiffre :	1557	1831	
En superficie (ha) :	5810	7810	2008

Tab. 1. comparatif 2013-2024/2025 (VAUD 2025-2)

L'année 2025 confirme cette tendance avec 161 interventions archéologiques, dont 48 campagnes de sondages, 64 surveillances de terrassement, 22 fouilles et 27 autres interventions (JVA 2026).

✖ L'impact de l'archéologie préventive sur les volumes de mobilier

L'essor de l'archéologie préventive a entraîné une augmentation significative des volumes de mobilier à gérer. La raison est double : les surfaces fouillées sont aujourd'hui plus étendues qu'autrefois et les interventions, désormais intégrées de manière systématique aux projets d'aménagement, se multiplient.

Sur le terrain, cette dynamique se traduit par des découvertes souvent abondantes et particulièrement hétérogènes. Les archéologues mettent souvent au jour une masse hétéroclite d'objets fragmentaires tels que la céramique, les objets métalliques ou en verre, les restes humains et fauniques, les matériaux de construction et les éléments sculptés. Un seul site peut ainsi livrer plusieurs milliers, parfois même des dizaines de milliers de fragments.

À cela s'ajoute une documentation scientifique – rapports, inventaires, photographies, relevés, etc. – tout aussi volumineuse, indispensable à la compréhension et à l'interprétation des contextes archéologiques. Si la numérisation a permis de limiter la production de supports, elle n'a toutefois pas pour autant réduit la charge globale. Au contraire, elle déplace le problème vers d'autres enjeux, comme la gestion, l'archivage et la pérennisation des données physiques et numériques.

✖ Les défis actuels liés à la conservation et au stockage

Cette accumulation progressive place les musées dans une situation de tension. La gestion, la conservation et surtout le stockage pérenne des collections deviennent des défis centraux, voire critiques.

FOCUS

Le paradoxe de la fouille archéologique

Fouiller un site archéologique n'est jamais un geste anodin. La discipline repose sur un paradoxe fondamental : pour étudier et, dans une certaine mesure, préserver un site, il est nécessaire de le fouiller, ce qui implique inévitablement sa transformation, voire sa destruction. La fouille constitue ainsi, par nature, un acte irréversible.

Une fois le site fouillé, il ne subsiste que le mobilier collecté et la documentation élaborée par les archéologues. Celle-ci prend des formes multiples : plans et relevés de terrain, photographies, bases de données, enregistrements stratigraphiques ou encore rapports scientifiques.

Dans ce contexte, tout élément qui n'a pas été observé, enregistré ou conservé au moment de la fouille est définitivement perdu. Cette réalité confère aux archéologues une responsabilité patrimoniale majeure. Leurs choix, leurs méthodes et leur rigueur conditionnent non seulement la qualité des données produites, mais aussi la possibilité, pour les générations futures, d'interpréter et de réinterroger les vestiges disparus.

Les infrastructures existantes, souvent conçues à une époque où les volumes étaient plus limités, peinent à absorber cette croissance. Dans de nombreux cas, les capacités de stockage approchent, voire atteignent, leurs limites. Cette saturation oblige les institutions muséales à repenser leurs espaces, leurs méthodes et leurs stratégies de conservation.

Au-delà du simple stockage, il faut également considérer l'ensemble des opérations liées au mobilier – traitement, inventaire, étude et conditionnement – qui contribuent directement à sa préservation durable, mais qui mobilisent du temps, des compétences et des ressources spécifiques.



Les difficultés observées dans le Canton de Vaud ne constituent pas un cas isolé. Elles s'inscrivent dans une problématique plus large, identifiée depuis plusieurs décennies à l'échelle internationale, communément désignée sous le terme de curation crisis.

De la curation crisis aux réalités suisses

✖ L'émergence du concept

Les tensions décrites précédemment trouvent un écho direct dans la littérature scientifique internationale. Dès la fin des années 1970, des chercheurs

nord-américains ont mis en évidence un déséquilibre croissant entre la production du mobilier archéologique et la capacité des institutions à en assurer la gestion. Ce phénomène a été qualifié de *curation crisis* ou « crise de la gestion des collections archéologiques » (DELBOURGO 2018).

Le constat est à la fois simple et préoccupant : les découvertes s'accumulent, tandis que les ressources humaines, matérielles et financières nécessaires à leur traitement restent limitées, voire régressent. Cette tension a largement nourri la réflexion internationale sur la gestion du mobilier archéologique. En 1976, l'UNESCO a souligné l'importance de la question lors de sa première Conférence internationale consacrée aux réserves muséales, à Washington (JOHNSON et HORGAN 1980). Plus récemment encore, l'ICOM a de nouveau alerté sur la nécessité urgente de renforcer les conditions de conservation et de stockage des collections⁸ (ICOM 2022).

✖ Diffusion du concept en Europe et cas français

En Europe, la prise de conscience s'est opérée de manière progressive, selon trois grandes étapes. Dès les années 1970 apparaissent les premières alertes sur la situation des réserves et les conditions de conservation. Dans les décennies suivantes, notamment dans les années 1980 et 1990, la conservation préventive se développe, avec l'émergence de nouvelles approches visant à mieux anticiper les risques liés aux collections. À partir des années 1990, l'essor de l'archéologie préventive et la multiplication des grands chantiers d'aménagement accentuent la pression sur les musées. Les volumes de mobilier augmentent à un rythme tel que les modes de gestion traditionnels deviennent progressivement inadaptés. Il est alors devenu urgent de repenser en profondeur l'organisation de la chaîne opératoire et celle des réserves pour répondre aux exigences scientifiques et normatives de plus en plus strictes.

En France, plusieurs initiatives ont été mises en place, comme la professionnalisation de la gestion des collections, qui s'accompagne par la création de postes spécialisés, tels que les régisseurs. Parallèlement, de nouvelles infrastructures voient le jour, à l'image des Centres de Conservation et d'Étude (CCE), dont l'un des premiers exemples est celui de Bibracte (France) à la fin des années 1990 (VASSAL

et DAYNES-DIALLO 2022). Ces structures ont été conçues pour mutualiser les ressources, optimiser la chaîne de traitement du mobilier et répondre à l'augmentation des volumes. Elles ont également participé à transformer les réserves en de véritables « lieux de vie » pour les collections, dédiés à la fois à la conservation, à l'étude et à la valorisation.

Pour autant, malgré ces progrès dans l'organisation et la gestion, le problème de fond persiste. La *curation crisis* n'a pas disparu ; elle s'est plutôt transformée en prenant de nouvelles formes et s'est déplacée vers d'autres enjeux, notamment organisationnels, financiers et scientifiques.

✖ Les facteurs organisationnels et structurels de la crise

La *curation crisis* ne se limite donc pas uniquement à un manque d'espace. Elle repose également sur des facteurs organisationnels et structurels plus complexes. La multiplicité des acteurs culturels – opérateurs privés / services archéologiques, musées, universités – entraîne souvent une fragmentation des responsabilités et une coordination parfois insuffisante des ressources humaines et financières.

D'autres éléments contribuent à accentuer la situation : l'accessibilité limitée des collections pour les chercheurs et le public, la complexité des statuts juridiques du mobilier, le volume croissant de la documentation et le manque parfois persistant de personnel chargé de la gestion des collections.

✖ Une réalité observable en Suisse

En Suisse, ces problématiques s'inscrivent dans un contexte institutionnel particulier, marqué, comme nous l'avons vu, par la forte autonomie des cantons. Dans le Canton de Vaud, l'intensification des interventions archéologiques concerne un territoire historiquement riche sur le plan patrimonial, qui concentre près d'un dixième des sites archéologiques du pays. Il se distingue également par une grande diversité géographique, s'étendant des Alpes au Jura, en passant par le bassin lémanique.

Si la notion de *curation crisis* n'apparaît dans la littérature nord-américaine qu'à partir des années 1970, le modèle vaudois présentait déjà certains dispositifs institutionnels susceptibles d'en atténuer les effets. Dès 1959, le Conseil d'État instaure le statut de musée « reconnu » et délègue à plusieurs

⁸ Dans ce cadre, l'ICOM a effectué un état des lieux des réserves, comprendre les difficultés rencontrées et estimé les coûts.

institutions des missions de conservation, d'inventaire et de valorisation d'une partie du patrimoine archéologique cantonal. Cette organisation répondait alors avant tout à des objectifs scientifiques, patrimoniaux et territoriaux. Rétrospectivement, cette décentralisation apparaît toutefois comme une réponse précoce à certaines problématiques associées aujourd'hui à la *curation crisis*. En répartissant les collections entre plusieurs institutions, le Canton a limité leur concentration au sein du MCAH et favorisé une gestion plus équilibrée des ressources.

Pour autant, cette organisation n'a pas supprimé les difficultés liées à l'accroissement continu des collections. Les réserves des musées « reconnus » sont elles aussi confrontées à des contraintes d'espace, de personnel et de financement. L'exemple vaudois montre ainsi que les réponses à la *curation crisis* ne reposent pas uniquement sur la création de nouvelles capacités de stockage, mais également sur une structuration institutionnelle du système de conservation.

La question de sa soutenabilité à long terme demeure pleinement d'actualité.

✖ Vers une remise en question des modèles de gestion

Face à ces constats, plusieurs pistes de réflexion émergent. Elles portent notamment sur la clarification des procédures administratives, la mutualisation des moyens à l'échelle territoriale, le renforcement des collaborations entre archéologues, musées et spécialistes des sciences de l'information, et la mise en place de véritables « chantiers des collections » pour résorber les accumulations passées.

Plus largement, cette situation invite à repenser les modèles de gestion du patrimoine, tant sur le plan organisationnel que juridique et financier, pour en garantir la soutenabilité à long terme.



C'est dans ce contexte que l'analyse du cadre vaudois prend tout son sens. Loin d'être un cas isolé, il offre un terrain d'observation privilégié pour comprendre comment ces enjeux globaux se traduisent concrètement sur le terrain. Il convient dès lors d'examiner de plus près comment les acteurs interviennent dans la gestion du mobilier archéologique et les modalités de leur collaboration.

Les acteurs de la gestion du mobilier dans le Canton de Vaud

✖ Un réseau tentaculaire

La gestion du mobilier archéologique dans le Canton repose sur une organisation originale associant la DAC, les musées et les mandataires (fig. 3). Elle résulte d'une construction progressive visant à répondre à la richesse exceptionnelle du patrimoine archéologique vaudois tout en évitant une concentration excessive des collections dans une seule institution (MCAH).

Autour de la DAC et des mandataires, les musées romain – ou exposant du mobilier archéologique romain – s'organisent autour de trois grandes catégories d'institutions :

- les musées cantonaux qui assurent les missions de référence à l'échelle du Canton ;
- les musées dits « reconnus » auxquels l'État délègue certaines responsabilités liées à la conservation, à l'inventaire et à la valorisation des collections ;
- les musées locaux / musées de site qui contribuent à la diffusion du patrimoine archéologique.

✖ Le rôle de la DAC

La Direction de l'Archéologie Cantonale est rattachée à la Direction générale des immeubles et du patrimoine (DGIP), elle-même intégrée au Département de l'économie, de l'innovation, de l'emploi et du patrimoine (DEIEP). Elle assure la coordination des activités, la mise à jour de la carte archéologique, la délivrance des autorisations de fouille, le suivi scientifique des opérations et la validation de la documentation produite.

Ce positionnement s'inscrit dans un cadre légal structurant, reposant sur la loi sur la protection de la nature, des monuments et des sites de 1969, régulièrement révisée, et plus récemment renforcée par la loi cantonale sur la protection du patrimoine culturel immobilier (VAUD 2022).

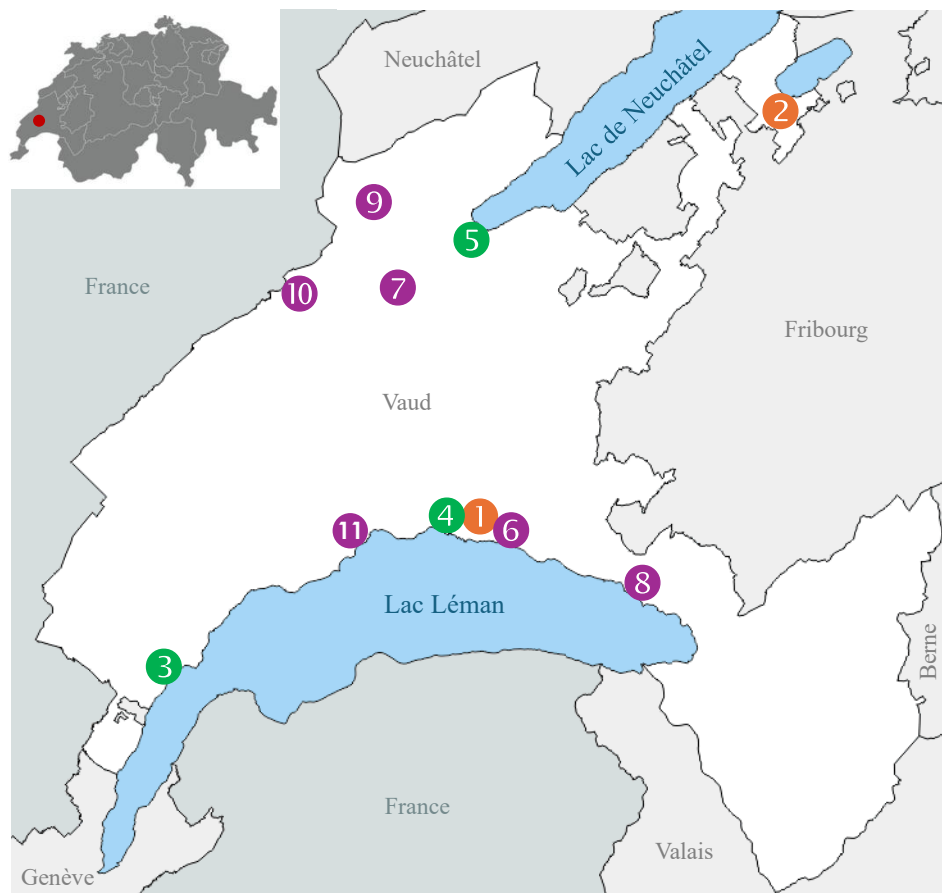


Fig. 3 : carte des musées archéologiques vaudois, contenant des collections romaines (HLT)

	Structure	Statut	Type de musée	Réserve	Périmètre	Type de collection
1	Musée cantonal d'archéologie et d'Histoire (MCAH)	Cantonal	. Historique . Archéologique . Ethnographique	✓	Cantonal	Diachronique
2	Site et musée romains d'Avenches (SMRA)		. Musée de site . Archéologique		Avenches	Romaine

3	Musée romain de Nyon (MRN)	Communal	. Musée de site . « Reconnu » . Archéologique	✓	District de Nyon	Romaine
4	Musée romain de Lausanne - Vidy (MRV)				Commune de Lausanne	
5	Musée d'Yverdon et région (MYR)	Fondation	. Musée de site . « Reconnu » . Historique . Archéologique	✓	District d'Yverdon-les-Bains	Diachronique Collection romaine
6	ArchéoLab (Pully)	Communal	. Musée de site . Archéologique	✖ ¹	-	Romaine
7	Villa romaine d'Orbe-Boscéaz (Orbe)	Fondation				
8	Musée historique de Vevey	Communal	. Musée de site . Archéologique	✖ ¹	-	Diachronique Collection romaine
9	Musée de la mécanique d'art et du patrimoine de Sainte-Croix	Association				
10	Musée du fer et du chemin de fer (Vallorbe)	Fondation				
11	Maison de la Rivière (Tolochenaz)					

¹ Les réserves sont principalement à Lucens (MCAH) et, pour certains musées, dans des réserves communales (Pully par exemple).

Le mobilier découvert est intégré au patrimoine mobilier cantonal et acquiert le statut de bien public inaliénable⁹, puis est confié à des institutions muséales cantonales ou « reconnues » pour sa conservation et sa valorisation. Cette organisation permet de clarifier la répartition des rôles : la DAC intervient de la planification des chantiers de fouille à la validation finale des rapports, tandis que les musées assurent la conservation à long terme et la valorisation des collections.

En parallèle, les Archives cantonales jouent un rôle complémentaire en recevant la documentation issue des opérations archéologiques. Leurs missions sont de veiller à la conservation des biens culturels archivistiques du Canton, de les valoriser et de les mettre à disposition du public.

✖ Un réseau de mandataires impliqués dans l'archéologie vaudoise

L'archéologie vaudoise repose sur un réseau d'acteurs publics et privés (ROSSI 2007, p. 8-13). L'une des spécificités du modèle vaudois tient, en effet, à la place importante accordée aux mandataires externes (POUSAZ 2012, p. 6)¹⁰. Concrètement, les interventions de terrain sont assurées à la fois par les collaborateurs permanents de la DAC (basés à Lausanne et à Avenches) et par deux entreprises privées basées dans le Canton :

- Archeodunum Investigations archéologiques SA (Cossonay), fondée en 1987 et active sur fouilles sédimentaires, du Néolithique à la période moderne ;
- Archéotech SA (Épalinges/Lausanne), fondée en 1979 et spécialisée dans l'archéologie du bâti, les modélisations 2D/3D et la conservation du patrimoine.

Archeodunum SA bénéficie d'une importante équipe comprenant plusieurs spécialistes de l'Antiquité et participe régulièrement à des opérations portant sur des sites antiques. Archéotech SA est davantage spécialisé dans l'archéologie du bâti et les fouilles couvrant les périodes du haut Moyen Âge à l'époque moderne. Les rapports des vingt dernières années montrent toutefois qu'Archeodunum SA est l'opérateur privé dominant en matière d'archéologie

⁹ Jusqu'en 1912, les objets archéologiques appartenaient aux propriétaires des terrains. La loi de 1898 sur « la conservation des monuments et des objets d'art ayant un intérêt historique ou artistique » puis le Code civil de 1912 (art. 724), ont établi leur statut de propriété publique.

¹⁰ Le Canton de Vaud n'a jamais développé un Service cantonal d'archéologie à part entière, privilégiant l'externalisation des

FOCUS

D'autres fondations et associations œuvrant en lien avec l'archéologie romaine...

Fondation pro Aventico

<https://proaventico.ch/>

Cercle Vaudois d'Archéologie <https://mcah.ch/amis/>

Association pro Lousonna

<https://prolousonna.ch/>

Pro Novioduno

<https://pronovioduno.ch/>

Fondation Pro Urba

<https://www.pro-urba.ch/>

Société vaudoise d'histoire et d'archéologie

<https://svha-va.ch/>

Association Archéologie Suisse

<https://archeologie-suisse.ch/>

logie préventive dans le Canton, avec un effectif plus important et une présence sur de très grands projets d'aménagement.

Les universités participent également à ce dispositif, à travers la recherche et la formation, notamment dans le cadre de chantiers de fouilles programmées. Il s'agit de :

- l'Institut d'archéologie et des sciences de l'Antiquité (IASA), Université de Lausanne (UNIL) ;
- l'Institut d'archéologie préhistorique et protohistorique et d'archéologie des provinces romaines, Berne.

Ce fonctionnement en réseau, mis en place depuis plusieurs dizaines d'années, permet de compenser la taille relativement modeste de la DAC¹¹, tout en favorisant la collaboration entre les différents acteurs scientifiques : archéologues, laboratoires spécialisés, institutions suisses ou étrangères. Ce modèle offre aussi des atouts en termes de flexibilité, de capacité d'intervention et de mobilisation de compétences spécialisées pour faire face efficacement à l'augmentation du nombre de chantiers.

Au-delà des interventions de terrain, les mandataires interviennent à différentes étapes de la chaîne

fouilles à des entreprises privées ou à du personnel auxiliaire temporaire.

¹¹ Il s'agit d'une spécificité propre aux cantons de Vaud et du Valais (notamment avec les entreprises privées *Archéologie SA*, *Archéotech* et *In Situ*).

opératoire, conformément aux protocoles définis par la DAC¹². Ils contribuent à la production de la documentation scientifique – inventaire, étude, rapport de fouille – et au traitement du mobilier archéologique – lavage, tri, reconditionnement. Tout au long de ce processus, la DAC et les mandataires sont les dépositaires temporaires des vestiges.

✖ Le rôle des institutions cantonales

Dans ce système, deux institutions cantonales jouent un rôle important dans la gestion des collections archéologiques :

- le Musée cantonal d'archéologie et d'histoire de Lausanne (MCAH)¹³ ;
- les Site et musée romains d'Avenches (SMRA).

Ces institutions assurent des missions de conservation, d'inventaire, de restauration, d'étude et de valorisation des collections cantonales, conformément aux recommandations de l'ICOM (ICOM 2025)¹⁴.

Le MCAH est le dépositaire légal du patrimoine archéologique mobilier découvert sur le territoire vaudois et exerce un contrôle scientifique et technique sur l'ensemble du mobilier du Canton, hors Avenches (MCAH s.d.). Ses domaines d'expertise couvrent l'archéologie, la numismatique, l'histoire et l'ethnologie. Contrairement aux musées de site ou « reconnus », le MCAH n'est pas rattaché à un site archéologique ou une zone précise et couvre une large période chronologique, allant de la Préhistoire jusqu'à l'époque moderne (PERNET 2026).

Pour l'époque romaine, son rôle consiste notamment à soutenir les projets de valorisation développés autour de plusieurs sites archéologiques du Canton, notamment par le biais de prêts de longue durée accordés aux musées de site, mais également, par un rôle de relai auprès des musées « reconnus », le MCAH demeurant le propriétaire légal des collections.

Les SMRA présentent un modèle spécifique, unique dans le Canton. Situés sur l'emplacement de l'ancienne *Aventicum*, capitale de l'Helvétie romaine, ils assurent à la fois les fonctions de musée de site, de musée cantonal et de centre de conservation. Il abrite également le service archéologique

local, qui est placé sous la responsabilité de la DAC (SMRA s.d. ; FRIEDLI-KRAYER 2020).

Cette organisation confère aux SMRA des moyens humains et techniques plus importants que ceux de nombreux musées de site, en raison de la diversité de leurs missions et de leurs responsabilités. L'accroissement constant des collections, alimenté par les nombreuses opérations archéologiques menées sur le site a, en effet, conduit au développement d'un modèle particulièrement intégré, associant recherches de terrain, conservation-restauration, archivage, études scientifiques et médiation culturelle. Cette proximité entre les activités de fouille, la gestion des collections et leur valorisation constitue l'une des spécificités majeures du modèle avenchois.

✖ Les musées « reconnus » par le Canton de Vaud

Le dispositif cantonal est complété par trois musées de site dits « reconnus », dépositaires d'une partie des collections archéologiques tout en restant placés sous la responsabilité légale du MCAH.

Parmi ces institutions figurent trois musées communaux, régionaux ou gérés par une fondation :

- le Musée romain de Lausanne-Vidy (MRV), installé au cœur de l'agglomération gallo-romaine de *Lousonna* ;
- le Musée romain de Nyon (MRN), aménagé sur les vestiges de la basilique de la *Colonia Iulia Equestris / Noviodunum* ;
- le Musée d'Yverdon et régions (MYR), situé dans le château d'Yverdon-les-Bains.

Ces musées assurent la gestion, l'inventaire, la conservation et la valorisation d'une partie du mobilier selon une répartition territoriale et chronologique définie par le Canton en 1952. Ce modèle contribue à alléger certaines missions du MCAH, puisque le mobilier destiné au MRV, au MRN et au MYR sont directement versés dans les réserves de ces institutions. Les monnaies ainsi que les objets nécessitant des traitements de conservation-restauration constituent toutefois des exceptions : les premières sont conservées au MCAH, tandis que les seconds transitent par ses laboratoires avant leur transfert vers le musée « reconnu » compétent.

¹² Le Canton de Vaud a encouragé la création d'entreprises privées d'archéologie dès les années 1970.

¹³ Le MCAH relève de la Direction générale de la culture (DGC), tandis que les SMRA dépendent à la fois de la DGC pour le musée et de la DGIP pour le service archéologique.

¹⁴ Le Code de déontologie de l'ICOM constitue une norme internationale de référence, à laquelle adhèrent les musées cantonaux vaudois.

Le soutien du Canton se traduit également par la mise à disposition de services spécialisés. Les opérations de conservation-restauration des objets de ces trois musées sont principalement assurées par le Laboratoire du MCAH, tandis que le service des monnaies et des médailles intervient pour les découvertes monétaires.

✖ Les musées de site (musées communaux, d'association et de fondation)

Bien qu'ils ne soient pas concernés par les problématiques de gestion des collections abordées dans cette étude, les musées de site méritent d'être intégrés au panorama des institutions muséales vaudoises liées à l'archéologie ; ils illustrent la diversité des structures contribuant à la préservation et à la mise en valeur du patrimoine archéologique.

Généralement spécialisés dans ce domaine, ils se distinguent par la présentation d'objets issus, en partie ou en totalité, des fouilles archéologiques menées sur les sites qu'ils présentent. Ils s'inscrivent également dans le champ des musées d'histoire, dans la mesure où leur mission consiste à restituer l'évolution d'un site particulier ou d'un territoire plus vaste.

Parmi les institutions de cette catégorie figurent :

- l'ArchéoLab (Pully) ;
- la Villa romaine d'Orbe-Boscéaz ;
- le Musée historique de Vevey ;
- le Musée de la mécanique d'art et du patrimoine de Sainte-Croix ;
- le Musée du fer et du chemin de fer (Val-lorbe) ;
- la Maison de la Rivière (Totochenaz).

À la différence des musées « reconnus », dépositaire d'une partie des collections archéologiques cantonales, les musées de site ne disposent pas de ce statut. Leur rôle est avant tout de valoriser le patrimoine archéologique local, soit par l'exposition d'objets prêtés par le MCAH, soit par la présentation de vestiges conservés *in situ*.

ArchéoLab valorise des vestiges archéologiques immeubles et accorde une importance particulière à l'expérience immersive ; la Villa romaine d'Orbe-Boscéaz constitue un cas particulier, dans la mesure où elle n'expose pas d'objets originaux (espace non chauffé et sécurisé) ; les musées régionaux, tels que ceux de Vevey et de Sainte-Croix, mettent en valeur les découvertes archéologiques locales ; les musées thématiques et centres d'interprétation, comme le

Musée du fer et du chemin de fer, et la Maison de la Rivière ont intégré une dimension archéologique à leur parcours de visite en développant un discours consacré à l'époque romaine, grâce aux prêts du MCAH.

Les musées de site – qu'ils soient « reconnus » ou non – occupent ainsi une place centrale : ils constituent un lien privilégié entre la société et le patrimoine archéologique. Ils permettent de concentrer leurs efforts sur des ensembles cohérents, d'y consacrer des moyens spécifiques et de développer des expositions ainsi que des activités culturelles adaptées.

Enfin, d'une manière générale, ces musées assurent un rôle de relais important entre les autorités communales et cantonales.

✖ Un modèle fondé sur la coopération institutionnelle

Dans son ensemble, le modèle vaudois repose sur un équilibre entre la centralisation des décisions stratégiques (au niveau cantonal) et l'ancrage territorial des institutions de conservation, soutenu par un réseau d'acteurs publics et privés.

Ce système présente plusieurs atouts : cohérence scientifique, flexibilité, diversité des compétences, ancrage territorial et capacité d'adaptation face à l'intensification des interventions archéologiques. En contrepartie, il nécessite une étroite et constante collaboration entre les services cantonaux, les mandataires privés, les universités et les institutions muséales.



L'analyse du système vaudois a mis en évidence un modèle structuré, fondé sur une répartition des rôles entre acteurs publics et privés, et sur une organisation en réseau permettant de répondre à l'intensification des interventions archéologiques. Toutefois, comme l'a montré la mise en perspective avec la curation crisis, ce modèle reste confronté à des tensions croissantes liées à l'augmentation continue des volumes de mobilier et aux limites des capacités de gestion. Dans ce contexte, il apparaît nécessaire de s'intéresser non plus uniquement aux acteurs, mais au parcours du mobilier archéologique. En effet, les difficultés observées en matière de stockage, de conservation ou de valorisation trouvent en grande partie leur origine dans les modalités concrètes de production, de traitement et de circulation des objets.

LA CHAÎNE OPÉRATOIRE DU MOBILIER ARCHÉOLOGIQUE

Du chantier archéologique au musée

Ce chapitre s'intéresse au parcours du mobilier archéologique depuis sa découverte sur le terrain jusqu'à son intégration dans les collections muséales. Il vise à montrer que la gestion du mobilier ne commence pas au moment de son entrée en musée, mais dès la fouille, à travers une succession d'étapes interdépendantes : collecte, tri, traitement, documentation, conditionnement, stockage provisoire, puis conservation à long terme. Le but est d'amorcer une réflexion sur les tensions croissantes liées à l'augmentation constante des volumes de mobilier. Aujourd'hui, la question n'est plus seulement de conserver, mais de savoir comment gérer durablement un patrimoine qui ne cesse de croître.

De la fouille aux réserves : collecte, traitement et documentation

✖ Le terrain comme point de départ de la gestion du mobilier

La gestion du mobilier s'amorce dès la phase de terrain. Les choix effectués à ce moment – prélèvement, tri, enregistrement et conditionnement – influencent directement le volume, la nature et l'état du mobilier et, par conséquent, les modalités de sa prise en charge ultérieure.

Les mandataires¹⁵ jouent, à ce titre, un rôle déterminant dans la gestion future des collections. Chargés de la conduite des opérations sous la supervision de la DAC, ils assurent la gestion quotidienne du mobilier et des données associées (fig. 4). Cette organisation confère au terrain une responsabilité importante, puisque les décisions prises pendant la fouille conditionnent la suite de la chaîne opératoire.

En règle générale, le mobilier est conservé dans les locaux des mandataires pendant les phases de fouille et d'étude, jusqu'à la remise du rapport final. En revanche, certaines catégories de mobilier, les plus fragiles ou nécessitant un traitement spécifique, peuvent être orientées plus tôt vers un laboratoire spécialisé ou une institution muséale.

✖ L'intervention des spécialistes

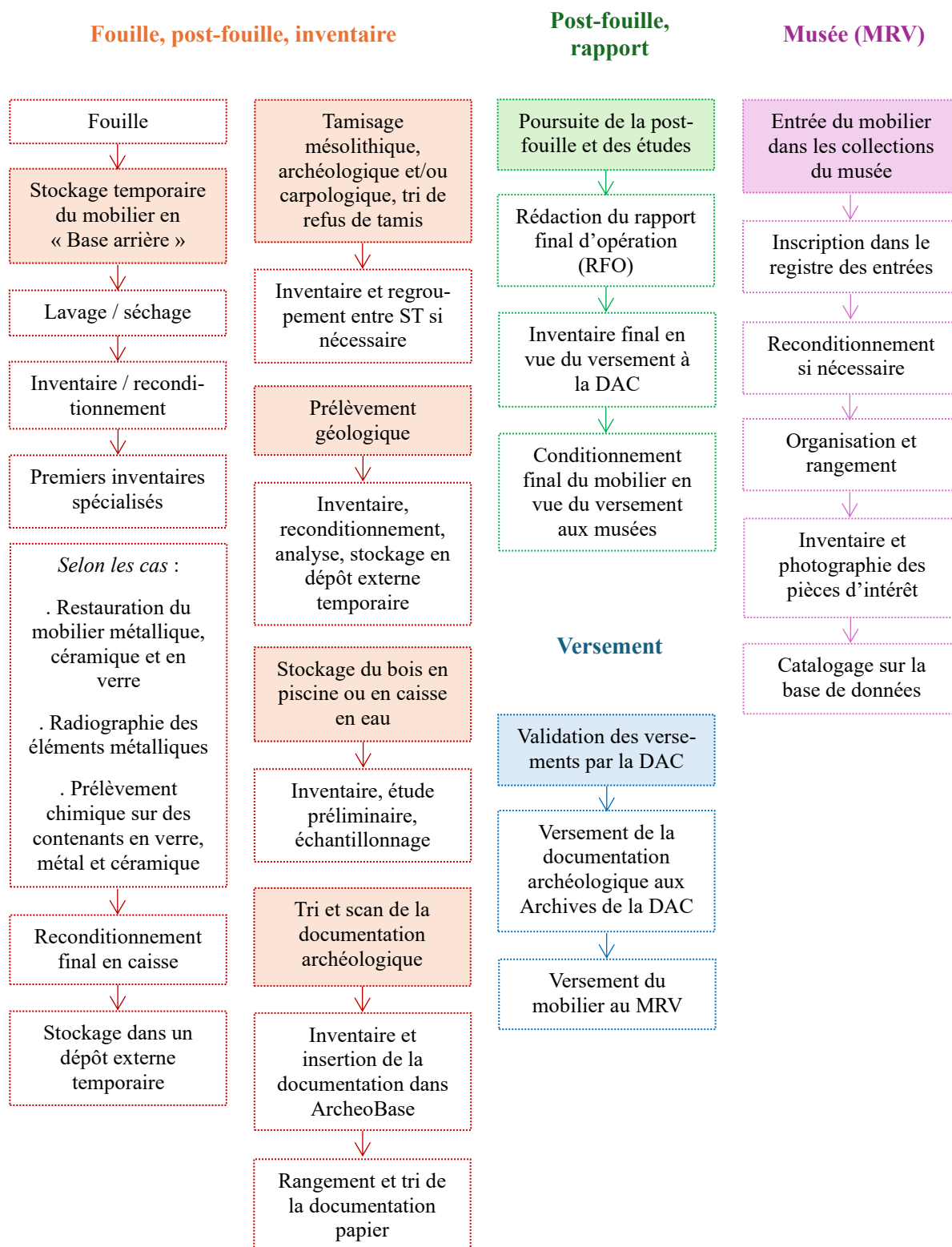
L'intervention de spécialistes, en particulier de conservateurs-restaurateurs, peut également s'avérer déterminante dès la phase de terrain, en raison de la fragilité de certains matériaux instables ou sensibles. Leur présence permet d'identifier rapidement les risques de dégradation, d'adapter les conditions de prélèvement et d'orienter les objets vers les traitements appropriés.

Dans la pratique, cette présence reste rare. Elle dépend souvent de l'ampleur du chantier, de la nature des découvertes et des moyens disponibles. Certaines situations demeurent donc exceptionnelles, comme celle du site des Prés-de-Vidy, où une conservatrice-restauratrice est intégrée de manière durable au dispositif.

Ce type de configuration permet une prise en charge rapide des objets les plus sensibles, comme les objets métalliques, qui peuvent être transférés vers des institutions partenaires, comme le MCAH.

En revanche, les objets jugés suffisamment stables et dont l'étude peut être engagée peu de temps après la découverte restent généralement en dépôt provisoire durant toute la durée du chantier, sans intégration immédiate en musée.

¹⁵ Le terme inclut l'ensemble des acteurs de l'archéologie préventive et programmée.



Les cases colorées correspondent aux grandes étapes structurant la chaîne opératoire ou à des étapes indépendantes, tandis que les cases non colorées détaillent les opérations qui leur sont associées.

Fig. 4 : exemple de la chaîne opératoire du mobilier et de la documentation archéologique, chantier des Prés-de-Vidy / MRV (H. Labit-Tlili)

✖ Le traitement post-fouille et le stockage provisoire

Une fois la fouille terminée, le mobilier entre dans une phase de traitement post-fouille, comprenant généralement le lavage, le séchage, l'inventaire et le reconditionnement.

Des recommandations existent – notamment en termes de gestion du mobilier – sous forme de documents accompagnant les autorisations de fouille. Toutefois, les pratiques reposent encore largement sur une collaboration étroite entre les mandataires et le MCAH. En effet, tant que le mobilier n'est pas intégré dans les collections du MCAH ou des musées « reconnus », il reste sous la responsabilité de la DAC, qui délègue aux mandataires, via l'autorisation de fouille, pour en assurer le traitement. L'objectif de cette phase est double : stabiliser les objets et garantir leur traçabilité. L'inventaire, généralement numérique, joue ici un rôle clé en reliant chaque objet à son contexte de découverte et à sa documentation archéologique.

Le traitement post-fouille doit également composer avec la grande diversité des matériaux. Certains, comme la céramique, sont relativement stables, d'autres, comme le métal et la tabletterie nécessitent des précautions particulières dès leur découverte.

Le conditionnement repose ainsi sur une gestion différenciée des matériaux, qui doit concilier exigences de conservation et cohérence scientifique, telles que le regroupement des monnaies, des scories, des perles, des lampes à huile ou de la statuaire. Des solutions standardisées sont utilisées – Minigrip®¹⁶, boîtes hermétiques, caisses normalisées de type *Rako* – afin d'assurer à la fois la protection des objets et leur manipulation. Pour les matériaux plus sensibles, des dispositifs spécifiques sont mis en place, comme le contrôle de l'humidité par gel de silice¹⁷, le stockage réfrigéré pour certains prélèvements géologiques ou encore la conservation en milieu humide pour le bois.

Une fois reconditionné, le mobilier est idéalement conservé de manière provisoire pendant toute la durée de l'étude. Globalement, les conditions de stockage temporaire sont jugées satisfaisantes, mais

elles restent fragilisées par l'accumulation progressive des collections et par la multiplication des chantiers. L'arrivée simultanée de lots issus de plusieurs opérations peut rapidement créer des tensions logistiques, en particulier lorsque les espaces disponibles sont limités.

Le mobilier versé aux musées est en principe déjà traité – lavé, séché, conditionné – et accompagné d'un inventaire numérique sommaire permettant d'en assurer la localisation précise. Les interventions des musées restent donc théoriquement limitées à ce stade, à l'exception de certains matériaux sensibles nécessitant une stabilisation complémentaire¹⁸.

En interne, la gestion du mobilier peut toutefois se heurter à plusieurs contraintes, notamment en termes d'espace, de temps et de coordination. L'arrivée simultanée de mobilier issu de plusieurs chantiers peut compliquer le stockage, tandis que la multiplicité des intervenants exige un suivi rigoureux pour garantir le respect des normes de numérotation et de conditionnement. À ce titre, des choix inadéquats peuvent entraîner des doublons, des confusions ou des lacunes dans le suivi documentaire.

Aux SMRA, l'organisation du traitement du mobilier est structurée en fonction de la nature des matériaux. Après la fouille, le mobilier est orienté vers différents espaces – zone de lavage/séchage (céramique, faune, terre cuite, mosaïque, peinture, verre, tabletterie, anthropologie), mise en cuve (bois), laboratoire pour les matériaux sensibles (métal, monnaies) ou dépôt spécifique (éléments volumineux). Chaque objet est ensuite associé à son contexte, puis inventorié. Les SMRA disposent également de deux laboratoires de conservation et de restauration : l'un dédié au petit mobilier (métal, terre cuite, verre, os, peinture, mosaïque, bois, céramique), l'autre consacré aux monuments et sites (entretien, restauration, restitution, surveillance des monuments conservés in situ). Enfin, la proximité immédiate entre le site de fouille, les espaces de traitement et le musée favorise une continuité opérationnelle particulièrement efficace et limite les ruptures entre la production de données scientifiques et la valorisation du patrimoine.

¹⁶ Les sachets Minigrip® sont utilisés pour le conditionnement, la protection et l'identification du mobilier archéologique. Il protège contre la poussière et l'humidité, et permettent la séparation des objets par ensemble.

¹⁷ Le gel de silice est particulièrement précieux pour la conservation des matériaux instables. Un fois préconditionné à la

bonne hygrométrie, une carte indicatrice permet de contrôler l'humidité relative et la température du lieu de stockage.

¹⁸ Les objets nécessitant des conditions particulières de conservation en termes d'hygrométrie ou de stabilité thermique, comme les métaux, le verre altéré ou les éléments gorgés d'eau, sont entreposés dans des espaces adaptés, souvent gérés par les musées cantonaux.

✖ Une chaîne opératoire continue au service de l'étude et de la conservation

La mise en place d'une chaîne opératoire cohérente, telle que l'a théorisée B. Chevallier, répond à un double objectif : préserver les objets et permettre leur étude (CHEVALLIER 2008). Une telle organisation suppose la mobilisation, en amont, d'outils et de moyens adaptés à une conservation efficace : gestes techniques adaptés, équipement scientifique approprié et mise à disposition d'espaces de stockage stables et correctement équipés. Elle implique également une anticipation de ressources spécifiques pour le nettoyage et le stockage du mobilier.

La chaîne opératoire apparaît ainsi comme un processus continu, interdépendant et collectif, dans lequel chaque étape – de la fouille au versement définitif – engage la responsabilité de multiples acteurs et conditionne, à terme, la valeur scientifique et patrimoniale des objets conservés.

✖ L'impact des choix initiaux sur la gestion en musée

Les décisions prises dès la phase de terrain et de post-fouille ont des conséquences directes sur la gestion du mobilier en musée. Un inventaire précis et structuré facilite la reprise et l'intégration des données dans les systèmes d'information, tandis qu'un conditionnement adapté simplifie le stockage et la manipulation.

Le tri préalable est également essentiel, car il conditionne, avec l'optimisation du remplissage des caisses, l'espace occupé en réserve. Lors du reconditionnement et de la numérotation des caisses, certaines pratiques doivent être prises en compte, comme le respect du poids maximal (15 kg), afin de garantir la sécurité de manipulation. Il est d'ailleurs recommandé de signaler les caisses plus lourdes à l'aide d'un marquage spécifique.

Ces éléments peuvent sembler secondaires, mais ils deviennent décisifs à grande échelle. Lorsque les volumes augmentent, chaque approximation – caisse trop lourde, inventaire lacunaire, conditionnement hétérogène, numérotation peu claire – produit des effets cumulatifs. La gestion muséale se trouve alors contrainte de corriger, reprendre ou réorganiser des ensembles déjà traités, ce qui mobilise du temps et des ressources supplémentaires.

FOCUS

Le cas particulier des SMRA

Dans le cas des SMRA, la continuité de la prise en charge du mobilier constitue un atout majeur. Une même équipe intervient à chaque étape de son parcours, depuis sa mise au jour jusqu'à son dépôt définitif en réserve ou sa présentation au public. Ce fonctionnement repose sur l'intervention coordonnée d'une vingtaine de spécialistes.

La maîtrise de l'ensemble de la chaîne opératoire par des professionnels rattachés à une même institution et évoluant dans un cadre administratif, budgétaire et hiérarchique commun, favorise une gestion particulièrement efficace du mobilier. Une telle organisation garantit non seulement la cohérence des interventions, mais permet également d'anticiper les besoins de conservation dès les premières étapes de la découverte.

Les mesures de conservation préventive peuvent ainsi être intégrées très en amont, tandis que la répartition des missions et la mobilisation des moyens – humains comme financiers – gagnent en lisibilité et en efficacité. Cette continuité limite également les ruptures dans la transmission de l'information et réduit les risques de perte ou d'altération des données.

Les différentes étapes de la chaîne opératoire mises en œuvre depuis le terrain jusqu'au traitement post-fouille conditionnent directement la qualité du mobilier, sa traçabilité et ses modalités de gestion ultérieures. Toutefois, ce processus ne s'achève pas avec la fin de l'étude et le versement du rapport de fouille. Il se prolonge lors de l'intégration du mobilier dans les musées, où de nouvelles contraintes apparaissent, notamment en matière de réception, de stockage et de gestion à long terme.

Entrée dans les collections du musée : réception, stockage et gestion

✖ La préparation de la réserve et la continuité documentaire

À l'issue de la remise du rapport de fouille, le mobilier archéologique fait l'objet d'une vérification finale avant son versement définitif dans une institution muséale. Cette étape, encadrée par les normes de la DAC, vise à garantir la continuité documentaire entre le chantier, les réserves et les musées.

Concrètement, cette validation repose sur le respect de standards communs en matière d'inventaire, de traçabilité – provenance, opération,



contexte –, de conditionnement et de conservation préventive. L'usage de contenants adaptés, comme les sachets Minigrip®, et de supports durables, tels que le papier imputrescible¹⁹ est essentiel pour garantir la pérennité des informations associées au mobilier.

Les mandataires doivent également fournir aux musées un inventaire sommaire du mobilier entrant, le plus souvent sous forme d'un fichier Excel comportant des champs normalisés. Ce document est ensuite importé dans les bases de données des institutions. Lorsqu'il est correctement structuré, il facilite l'intégration des données et améliore l'efficacité des opérations. À l'inverse, un fichier incomplet, hétérogène ou mal organisé peut entraîner un important travail de reprise, de nettoyage et d'harmonisation, particulièrement chronophage pour les équipes muséales.

Dans cette perspective, certains mandataires – comme Archeodunum SA – ont récemment mis en place des fonctions spécifiquement dédiées à la gestion du mobilier et à la coordination entre mandataires, DAC et musées. La création d'un poste de « coordinateur des opérations de post-fouille et d'étude »²⁰ à l'échelle de l'entreprise et d'une « responsable du mobilier et de la documentation archéologique » affectée exclusivement au site des Prés-de-Vidy témoigne d'une prise de conscience progressive des enjeux. Ces dispositifs visent à renforcer le suivi scientifique, documentaire et logistique du mobilier en amont de son versement final²¹. Ils contribuent également à sensibiliser davantage les archéologues aux enjeux de la gestion du mobilier, tout en favorisant une meilleure collaboration entre les différents acteurs impliqués dans la chaîne de traitement.

Au sein d'Archéotech SA, l'organisation repose sur une répartition différente des responsabilités. En l'absence de poste spécifiquement dédié à la gestion du mobilier archéologique, les tâches associées sont généralement intégrées aux missions des responsables d'opération. Cette approche est notamment adaptée à la taille de la structure et au volume des interventions réalisées. Un collaborateur est toutefois consulté de manière systématique pour toute question relative aux objets.

¹⁹ Inséré dans le sachet Minigrip®, il permet un étiquetage durable des objets, par leur résistance à l'eau, aux déchirures et aux moisissures.

²⁰ Les réflexions portant sur les inventaires et la chaîne opératoire du mobilier ont débuté en 2012-2013.

²¹ Planification des phases de post-fouille, meilleure répartition des ressources, optimisation du temps entre la phase de terrain

✗ La répartition du mobilier entre les institutions

Une fois prêt, le mobilier est ensuite réparti entre les différents musées selon des critères géographiques, chronologiques et scientifiques (tab. 2). Cette organisation vise à maintenir une cohérence entre les collections conservées et les territoires ou périodes auxquels elles se rattachent. Ainsi, comme nous l'avons déjà vu précédemment, le mobilier issu des fouilles de Nyon et de ses environs est versé au MRN, celui de Lausanne au MRV, celui d'Yverdon et de sa région au MYR, celui d'Avenches aux SMRA, tandis que les ensembles ne pouvant être rattachés à un musée « reconnu » sont confiés au MCAH.

Dans la pratique, un ensemble issu d'une même fouille peut toutefois être réparti entre plusieurs institutions en fonction de la nature des objets ou de leur contexte. Dans le cas des Prés-de-Vidy par exemple, les monnaies et le mobilier lithique mésolithique seront conservés au MCAH, tandis que le mobilier d'époque romaine sera attribué au MRV.

Cette répartition présente des avantages en matière de spécialisation scientifique et de valorisation locale. Elle permet aux musées de site de conserver des ensembles directement liés à leur territoire et à leur discours muséographique. Toutefois, elle peut aussi entraîner une fragmentation des collections issues d'un même chantier, ce qui implique une documentation particulièrement rigoureuse pour maintenir les liens entre les différents lots.

Les musées interviennent ainsi à l'ultime étape de la chaîne opératoire. Leurs réserves constituent le lieu de conservation pérenne du mobilier, dans une perspective à la fois patrimoniale et scientifique, mais également en vue de sa valorisation auprès du public.

✗ Les modalités et la fréquence des versements

Les modalités de versement de mobilier varient fortement selon la nature et l'ampleur des opérations archéologiques. Il peut provenir de plusieurs petites interventions regroupées par zone géographique (musées « reconnus ») ou non (MCAH), ou

et la phase d'étude, coordination entre les spécialistes, fluidification de la communication interne, suivi des versements (mobilier, inventaires, archives), harmonisation des rapports scientifiques, respect des prérogatives des institutions cantonales, conformité des rapports aux normes scientifiques et administratives, meilleure traçabilité des données.

d'un chantier unique de grande envergure ayant produit des volumes considérables.

La fréquence des versements diffère également selon les institutions. Au MRV, des périodes relativement calmes – un versement tous les cinq ans – alternent avec des phases plus soutenues, où des livraisons ont lieu tous les deux ans environ. Au MRN et au MYR, les versements se font également par blocs, de manière irrégulière. Aux SMRA, l'arrivée du mobilier est plus continue car elle dépend directement du rythme des fouilles menées sur le territoire avenchois. Le MCAH, quant à lui, reçoit des versements réguliers, représentant chaque année plusieurs milliers, voire plusieurs dizaines de milliers d'objets ou de lots, couvrant de larges périodes chronologiques.

Au-delà de la fréquence, c'est surtout le volume des ensembles qui peut poser problème. Certains grands chantiers, menés sur plusieurs mois ou années de fouilles cumulées, peuvent générer des quantités considérables de mobilier. Ces arrivées massives exigent une anticipation logistique et documentaire, sans laquelle les musées risquent d'être placés dans une situation de gestion contrainte (Mormont, Prés-de-Vidy, Boulodrome).

Dans tous les cas, les institutions privilégient des versements structurés et cohérents, réalisés une fois la phase d'étude achevée et le rapport archéologique validé par la DAC. Cette procédure permet d'assurer une intégration claire et cohérente dans les inventaires des musées et de donner au mobilier une existence administrative bien définie.

✖ Les réserves archéologiques

La réserve archéologique constitue un élément central du dispositif de conservation, mais recouvre, dans les faits, des réalités institutionnelles variées (tab. 2). Plusieurs configurations coexistent :

- réserve intégrée à un service archéologique (SMRA) ;
- réserve interne, intégrée à un musée de site (MCAH, MRV) ;
- réserve interne mais distincte du musée / de la ville (MCAH) ;
- réserve mutualisée à l'échelle municipale (MRN) ;
- réserve externalisée (MRV, MYR).

Lorsque les réserves sont proches des sites ou directement intégrées aux institutions, elles favorisent une meilleure continuité entre les phases de fouille, d'étude et de conservation. À l'inverse, leur

FOCUS

Le Centre des collections de Nyon

Créé en 2001, le Centre des collections de Nyon est une réserve mutualisée conçue dès l'origine pour accueillir les collections de trois institutions : le Musée romain, le Musée du Léman et le Château de Nyon, ainsi que les œuvres d'art acquises par la ville. Une extension a été réalisée en 2011, spécifiquement dédiée au mobilier lapidaire du Musée romain.

Ce Centre regroupe les tâches liées à la gestion des prêts, l'inventaire des collections, les constats d'état, le transport des collections, les photographies et la recherche.

Toutefois, si ce regroupement spatial a permis de rationaliser certaines pratiques et d'harmoniser les procédures, il n'a pas véritablement conduit à une mutualisation des moyens financiers et humains. Chaque musée conserve son propre fonctionnement, son budget et ses priorités, ce qui limite la portée opérationnelle de cette mutualisation.

externalisation ou mutualisation peut engendrer des contraintes supplémentaires, comme des déplacements plus fréquents, une accessibilité réduite, un suivi logistique plus complexe et des risques accrus de rupture dans la chaîne documentaire.

Ces configurations résultent souvent d'évolutions progressives, liées à des opportunités immobilières, à des besoins ponctuels ou à des contraintes budgétaires. Elles traduisent aujourd'hui une grande diversité de situations en matière d'implantation, de statut, de gestion et d'efficacité. Cette diversité rend toutefois plus difficile la mise en place d'une stratégie homogène à l'échelle cantonale.

✖ Des capacités de stockage contrastées

Les capacités de stockage varient fortement d'un musée à l'autre (tab. 2). Certains disposent encore de marges de manœuvre (MCAH, SMRA et, dans une moindre mesure, MRN), tandis que d'autres doivent déjà envisager des solutions d'extension, de réorganisation ou de relocalisation de leurs réserves (MRV, MYR).

Le MCAH, par exemple, s'appuie sur plusieurs sites, dont une réserve interne à Lausanne et une autre externalisée au Dépôt et Abri de Biens Culturels (DABC) de Lucens (2174 m³). Les SMRA bénéficient également d'importantes infrastructures directement liées au site, avec les réserves « Madel I » (8000 m³) et « Madel II » (1720 m³).

Structure	Réserves	Surface	Collections	Flux du mobilier	Capacité restante des réserves	Rôle dans la chaîne opératoire
MCAH (Lausanne)	Lausanne DABC de Lucens et Moudon <i>Réserves cantonales</i>	2174 m ² ¹	+ 250 000 entrées Toutes périodes confondues	Flux multi-sites, N'est pas concerné par les collections romaines (hors monnaie), qui sont déléguées aux musées « reconnus ». La réserve de Lucens conserve les bois gorgés d'eau	Moyenne	Pilotage, régulation et redistribution du mobilier, collection de référence, restauration des objets archéologiques, médiation. <i>Propriétaire des collections</i>
SMRA (Avenches)	Avenches <i>Deux réserves internes</i>	8000 m ² 1720 m ²	Env. 1 000 000 entrées	Confronté à un flux de mobilier régulier, mais à la fois continu et historiquement cumulatif. Chaîne opératoire en interne.	Moyenne Saturation env. 10 ans ² dans	Fouille, réception, étude, restauration, conservation, monuments, archives, recherche et valorisation des objets <i>in situ</i> . <i>Propriétaire des collections</i>
MRN (Nyon)	Centre des Collections Nyon <i>Réserves mutualisées avec le Musée du Léman et le Château de Nyon</i>	1200 m ² 340 m ²	80 000 - 100 000 entrées Toutes périodes confondues	Flux de mobilier plus modéré en quantité, mais régulier dans le temps, un versement tous 1-2 ans.	Faible	Réception locale, tri, inventaire, stockage et médiation. <i>Dépositaire des collections</i>
MRV (Lausanne-Vidy)	Lausanne Quatre réserves, deux internes et deux externes	415 m ² 80 m ² 60 m ² 11,6 m ²	Plusieurs milliers d'entrées	Flux irrégulier, tous les 3-5 ans. Défis les prochaines années, avec l'arrivée massives de mobilier.	Faible voir saturé	Réception locale, tri, inventaire, stockage et médiation. <i>Dépositaire des collections</i>
MYR (Yverdon-les-Bains)	Yverdon-les-Bains Réserve externalisée	370 m ² Plain-pied	Dizaines de milliers d'entrées Toutes périodes confondues	Flux irrégulier, avec des pics. Confronté à un flux modéré mais historiquement cumulatif.	Faible Saturation env. 2 ans dans	Réception locale, tri, inventaire, stockage et médiation. <i>Dépositaire des collections</i>
ArchéoLab / Villa romaine d'Orbe-Boscéaz Musée historique de Vevey / Musée de la mécanique d'art et du patrimoine de Sainte-Croix / Musée du fer et du chemin de fer / Maison de la Rivière	Réserve de Lucens (MCAH) Réserves locales pour certains sites	-	-	Aucun flux	-	Exposition et médiation Dans certains cas, inventaire des collections (Villa romaine d'Orbe-Boscéaz) <i>Prêts des objets à court ou long terme par le MCAH</i>

Tab. 2 : tableau synthétique des principales caractéristiques des réserves

¹ Total de la réserve de Lucens, dédié aux collections de plusieurs musées.

² Le volume restant est d'env. 9%, mais seul ¼ de la ville antique a été mis au jour actuellement.

Les musées « reconnus » disposent, quant à eux, d'espaces plus limités, souvent situés à proximité de leur institution, mais parfois externalisés. La réserve du MYR « Village 52 » couvre une surface de 370 m² ; le MRV dispose, pour sa part, de quatre réserves de taille réduite : deux réserves externes, situées à la Vallombreuse et à la Vallée de la Jeunesse, d'une superficie respective de 415 m² et 80 m², ainsi que deux réserves internes de 60 m² et 11,6 m².

Pour anticiper la saturation des espaces, certaines institutions, comme les SMRA, ont mis en place des outils de projection afin d'estimer l'évolution des collections à moyen et long terme, dans le cadre du projet de développement muséal. Le MYR, de son côté, a privilégié des solutions flexibles lors de la location des locaux du « Village 52 », avec l'installation de Compactus® mobiles permettant d'optimiser l'espace et de faciliter d'éventuelles futures réorganisations.

Ces initiatives montrent que les musées cherchent à répondre, à leur échelle, à l'augmentation des volumes de mobilier par des outils d'anticipation et d'optimisation. Toutefois, ces solutions restent souvent locales et ne règlent pas entièrement la question de fond sur le flux du mobilier.



Si l'organisation des réserves et les modalités de stockage constituent des éléments déterminants dans la gestion du mobilier archéologique, elles ne suffisent pas à elles seules à répondre aux contraintes liées à l'augmentation continue des volumes. La problématique ne se limite donc pas à celle de l'espace disponible, mais concerne également les choix opérés en amont, notamment les pratiques de tri, d'échantillonnage et de sélection, qui pourraient participer – même modestement – à réguler les flux de mobilier destinés aux réserves.

Échantillonnage, tri et conservation à long terme

✖ Un processus de sélection initié dès l'étape de la fouille

La sélection du mobilier peut intervenir à différentes étapes de la chaîne opératoire. Elle s'inscrit dans une logique de gestion raisonnée, conforme aux recommandations du MCAH, qui encourage à limiter l'entrée en réserve d'ensembles peu exploitables ou faiblement informatifs.

Ce processus débute parfois dès la phase de terrain. La fouille elle-même peut en effet être envisagée comme une première forme d'échantillonnage, dans la mesure où tous les fragments ne sont pas systématiquement prélevés. Cette sélection initiale résulte à la fois de choix scientifiques – liés aux problématiques de recherche –, mais aussi de contraintes matérielles, temporelles et techniques propres à chaque opération.

Cette sélection peut également être involontaire. Des erreurs de numérotation, des pertes de contexte ou des enregistrements incomplets, par exemple, peuvent rendre certains lots inexploitable. Or, la valeur scientifique d'un objet archéologique dépend largement de son contexte de découverte et des relations qu'il entretient avec les autres vestiges ; sans cette information, le mobilier conserve certes une valeur matérielle ou typologique, mais perd une part importante de sa portée interprétative.

La sélection se poursuit ensuite en post-fouille, lors des phases d'inventaire et d'étude. Les spécialistes peuvent alors évaluer l'intérêt de conserver ou non l'intégralité de certains ensembles, notamment lorsqu'ils présentent un faible potentiel informatif. Cette réflexion concerne les fragments de tuiles dépourvus d'éléments typologiques, les ensembles céramiques issus de contextes peu différenciés, le mobilier métallique récent provenant de la terre végétale, ou des éléments de taille très réduite, comme les fragments de verre ou d'alliage cuivreux.

L'enjeu est donc délicat. Il ne s'agit pas de réduire arbitrairement les volumes, mais de distinguer ce qui présente un potentiel scientifique durable de ce qui risque d'encombrer les réserves sans réelle valeur informative.

✖ Les modalités concrètes de l'échantillonnage

Dans la pratique, toutes les catégories de matériaux ne font pas systématiquement l'objet d'une conservation exhaustive. L'échantillonnage constitue alors une procédure couramment utilisée permettant de concilier les contraintes matérielles avec les objectifs scientifiques.

Les sédiments en offrent un bon exemple. À l'issue de leur analyse, ils ne sont généralement pas intégrés aux collections muséales. Les institutions privilégient la conservation d'échantillons représentatifs d'écofacts – tels que les graines et les charbons – plutôt que le stockage de volumes importants de sédiments peu exploitables à long terme.

De la même façon, les ensembles abondants et homogènes – que l'on observe fréquemment dans les contextes artisanaux ou les dépotoirs – peuvent faire l'objet d'un échantillonnage raisonné. Celui-ci reposerait sur plusieurs critères, parmi lesquels la représentativité des ensembles, leur état de conservation et leur intérêt pour la recherche.

Plus largement, les critères de sélection et d'échantillonnage dépendent de plusieurs facteurs, tels que la durée du chantier, les ressources humaines et financières disponibles ou encore les contraintes logistiques propres à chaque opération.

Dans ce contexte, la conservation exhaustive apparaît de plus en plus difficile à défendre. Elle reste pertinente pour certains ensembles remarquables ou scientifiquement sensibles, mais devient problématique lorsqu'elle conduit à l'accumulation massive de lots peu documentés ou peu exploitables. En outre, bien documenté, transparent et argumenté, l'échantillonnage peut contribuer à préserver le potentiel de recherche des collections tout en limitant la saturation des réserves.



L'analyse de la chaîne opératoire montre que la gestion du mobilier archéologique ne commence pas à son entrée en musée. Elle se construit dès le chantier, à travers les choix de collecte, de traitement, de documentation, de conditionnement et, parfois, de sélection. Chacune de ces étapes influence directement la qualité de la conservation, la traçabilité des objets et leur intégration future dans les réserves. Toutefois, malgré ces dispositifs, les musées restent confrontés à des volumes croissants de mobilier et à des contraintes structurelles persistantes. Il convient dès lors d'examiner les tensions patrimoniales, organisationnelles et matérielles que cette situation fait émerger, ainsi que les perspectives d'adaptation possibles pour garantir une gestion durable du mobilier archéologique.

GÉRER UN PATRIMOINE EN FLUX CONSTANT

Enjeux, tensions et perspectives

Au regard des éléments exposés dans les chapitres précédents, la question de la durabilité des modèles actuels de gestion du mobilier se pose avec insistance. Il ne s'agit pas ici de proposer des solutions, mais plutôt d'identifier les principaux points de tension liés à la gestion du mobilier archéologique. L'enjeu dépasse donc l'organisation matérielle des collections ; il concerne plus largement la capacité des institutions à gérer un patrimoine en flux constant, dont la croissance continue interroge les modèles existants.

Contraintes structurelles et limites des modèles actuels

✱ Un flux continu, cumulatif et déséquilibré

Le flux du mobilier archéologique est, dans l'ensemble, continu, et dépend directement du calendrier des fouilles, des projets d'aménagement et des décisions d'intervention prises en amont. Selon les contextes, ce flux peut être relativement régulier, ponctué de pics d'activité, ou au contraire plus irrégulier, avec des versements soudains et massifs.

Il présente également un caractère cumulatif. Dès lors que le mobilier est intégré aux collections muséales, il acquiert un statut inaliénable qui rend son déclassement exceptionnel. En l'absence de tri raisonné préalable – lorsque le mobilier est encore sous la responsabilité des mandataires –, chaque découverte, qu'elle soit modeste ou de grande ampleur, vient s'ajouter aux ensembles déjà conservés.

Ce flux est enfin profondément déséquilibré. Une grande partie du mobilier archéologique, en raison de son état fragmentaire, de sa nature ou de sa valeur principalement scientifique, n'a pas vocation à être exposée. Il demeure donc en réserve, tout en nécessitant des conditions de conservation, d'inventaire et d'accessibilité sur le long terme. C'est précisément ce déséquilibre entre production, conservation et valorisation qui fragilise progressivement les modèles actuels.

✱ Des réserves au cœur des enjeux patrimoniaux

Les réserves ne peuvent pas être réduites à de simples espaces de stockage ; elles constituent de

véritables lieux de conservation, d'étude et de gestion des collections. Leur bon fonctionnement repose sur la maîtrise de paramètres essentiels tels que le contrôle climatique (température et humidité), la limitation des polluants et des poussières, la prévention des contaminations biologiques (moisissures, insectes) et gestion des risques (incendie, inondation, vol).

Également, ces espaces ne doivent pas être pensés comme des espaces figés et des lieux d'accumulation, mais bien comme des environnements dynamiques, organisés et accessibles. La circulation des objets doit pouvoir se faire régulièrement d'une pièce à une autre, vers les salles de consultation, d'étude ou d'exposition, et parfois vers d'autres institutions muséales – dans le cadre de prêts – ou encore vers les ateliers de conservation-restauration.

Dans les faits toutefois, de nombreuses réserves ont progressivement perdu une partie de leur fonction première, en raison, bien souvent, d'un encombrement excessif, d'une mauvaise organisation, de l'absence de marquage ou de conditions environnementales inadaptées. Les conséquences peuvent être multiples : dégradation des objets, difficultés d'identification, perte de contexte archéologique ou encore inaccessibilité pour la recherche.

Certaines configurations montrent néanmoins qu'une organisation optimisée reste possible. Au MYR, la réserve du « Village 51 » comprend à la fois une zone d'entreposage, un espace de traitement du mobilier, un lieu d'accueil pour les chercheurs, ainsi qu'un local servant de bureau, de bibliothèque et d'atelier photographique (TERRIER 2018, p. 18-27). Aux SMRA, les réserves sont également conçues pour faciliter la consultation et la manipulation du mobilier, y compris des charges lourdes, en limitant les manipulations inutiles. Les

collections y sont entreposées par catégorie de mobilier. La réserve « Madel I », construite en dur et hors gel, est répartie sur deux niveaux : le rez-de-chaussée accueille le grand lapidaire, le métal et les éléments organiques, tandis que l'étage est consacré à la céramique, à la faune, aux mosaïques et aux peintures. Un espace climatisé a également été aménagé pour les matériaux instables, tels que le verre, le petit mobilier non organique et métallique et les ossements humains. Des espaces de travail et une bibliothèque complètent l'ensemble. La réserve « Madel II » regroupe, quant à elle, le lapidaire résistant au gel et la TCA.

Ces exemples mis à part, les moyens techniques demeurent insuffisants, tant pour le conditionnement, le stockage et la conservation-restauration que pour l'inventaire.

✖ La saturation des espaces

La saturation progressive des espaces de stockage constitue l'une des contraintes les plus fréquemment rencontrées. Les réserves ont souvent été conçues/aménagées pour répondre à des besoins limités ou ponctuels, sans réelle anticipation de l'accroissement des collections.

Cette saturation ne se limite toutefois pas à un manque de place. Elle affecte l'ensemble de la chaîne de gestion du mobilier. Elle dégrade d'abord les conditions de conservation, en favorisant le compactage, l'empilement ou le recours à des espaces inadaptés. Elle compromet aussi l'accessibilité des collections, en multipliant les manipulations nécessaires à leur consultation, à leur déplacement ou à leur récolement. Enfin, elle complique le suivi sanitaire des objets, pourtant indispensable à une conservation durable.

Cette problématique est particulièrement marquée dans certains musées « reconnus ». Les réserves sont saturées ou proches de l'être. À titre d'exemple, les réserves du MRV ne pourront pas absorber les prochains versements issus des fouilles des Prés-de-Vidy et du Boulodrome, qui représenteront plusieurs centaines de caisses. Au MRN, les capacités de stockage sont si limitées qu'une simple palette peut déjà poser des difficultés de gestion. Au MYR, l'espace est occupé à 95% et ne permettra plus d'accueillir que les versements des deux prochaines années.

À l'inverse, le MCAH et les SMRA disposent encore de capacités de stockage suffisantes, grâce à des aménagements récents permettant d'optimiser l'espace (Compactus®). Les SMRA estiment toutefois que leurs réserves pourraient atteindre la

FOCUS

Le défis du Musée romain de Lausanne-Vidy

Le musée ne fait pas face à un flux régulier de mobilier archéologique à proprement parler, mais plutôt à des apports ponctuels, espacés dans le temps. Cette apparente stabilité masque toutefois une situation à venir particulièrement critique. Les prochaines vagues de versements devraient en effet représenter un défi d'une ampleur exceptionnelle.

Le MRV est directement concerné par deux opérations archéologiques majeures liées à des projets d'aménagement urbain. La première concerne le chantier des Prés-de-Vidy, dont les fouilles s'étendent sur plusieurs années. La seconde correspond à la fouille programmée du « Boulodrome », menée sur une période d'environ quinze ans. Ces deux opérations devraient s'achever de manière quasi concomitante, respectivement en 2027 et 2028.

La convergence de ces deux opérations majeures entraînera un afflux particulièrement massif de mobilier, qui posera des enjeux considérables en termes de traitement, de stockage et de gestion des collections et celle de la conservation préventive.

saturation d'ici une dizaine d'années. Ils procèdent donc à des évaluations régulières de la croissance des collections par catégorie de mobilier afin d'anticiper cette échéance.

✖ Des réserves parfois non conformes aux exigences de conservation

Au-delà de la saturation, certaines réserves présentent des conditions matérielles qui ne répondent pas pleinement aux exigences de conservation du mobilier archéologique. Souvent installées dans des bâtiments anciens ou détournés de leur usage initial (MRV, SMRA), elles ne sont pas toujours adaptées aux contraintes structurelles et environnementales propres aux collections archéologiques : résistance des sols, stabilité du bâtiment, absence de vibrations, adéquation avec les charges supportées (COLSON et BOYER 2012). Les variations de température et d'humidité, ainsi que l'exposition aux poussières et aux polluants, peuvent fragiliser durablement les matériaux les plus sensibles.

Ces limites concernent également l'accessibilité. L'absence de monte-charge, les circulations étroites ou les accès restreints pour les véhicules compliquent les opérations de manutention. Elles entraînent à la fois une augmentation des risques de chocs, de chutes ou de détériorations, tout en ralentissant les activités scientifiques et techniques.

✖ Le manque de moyens humains (ETPs)

Le manque de personnel constitue une autre limite majeure. La gestion du mobilier repose sur un ensemble d'opérations spécialisées : inventaire, reconditionnement, suivi de l'état de conservation, gestion des mouvements, documentation, accompagnement de la recherche ou encore mise à jour des bases de données et préparation des expositions.

Or, les équipes sont souvent réduites et doivent assurer simultanément plusieurs missions. Il en résulte des retards de traitement, une accumulation de tâches en attente et un décalage croissant entre le versement des collections et leur intégration effective dans les inventaires.

Le bon fonctionnement d'une réserve repose pourtant sur la présence d'un personnel qualifié et pérenne, en adéquation avec l'importance des collections conservées. À défaut, ces espaces deviennent moins opérationnels : l'accueil des chercheurs se restreint, les opérations d'inventaire et de récolement accusent des retards, et les actions de conservation préventive ne peuvent être menées de manière optimale.

Malgré ces besoins, les opportunités de recrutement restent limitées et les musées peinent souvent à obtenir les financements nécessaires pour consolider durablement leurs équipes (MRN, MRV, MYR). À titre indicatif, le MRN dispose de deux personnes fixes pour la gestion du mobilier et des inventaires, tandis que le MRV et le MYR s'appuient sur une personne fixe (conservateur.rice en charge des collections), complétée par des auxiliaires temporaires. Aux SMRA, les moyens humains sont plus importants, avec une responsable des collections et un.e spécialiste pour chaque catégorie de mobilier, soit six personnes.

Le modèle actuel n'est pas soutenable à long terme.

✖ Les contraintes financières

Les difficultés liées aux espaces et aux ressources humaines sont étroitement liées aux contraintes budgétaires. Les moyens alloués à la gestion des collections restent souvent insuffisants pour répondre de manière satisfaisante aux besoins identifiés, comme la création ou la rénovation des réserves, l'amélioration des conditions climatiques, l'acquisition d'un matériel adapté, la numérisation des inventaires ou encore le recrutement du personnel (ETPs).

Dans ce contexte, les musées sont fréquemment conduits à privilégier des solutions ponctuelles,

dictées par l'urgence. Ces réponses permettent parfois de résoudre des problèmes immédiats, mais elles ne favorisent pas toujours la mise en place d'une véritable stratégie à long terme. La gestion réactive est, dans les faits, souvent privilégiée à la gestion anticipatrice.

✖ Des bases de données parfois inadaptées

Les outils numériques de gestion des collections constituent également un point de tension. Si certaines institutions ont récemment modernisé leurs bases de données, en passant de *MuseumPlus* à *Flora* (MCAH, SMRA), d'autres utilisent encore des systèmes partiellement obsolètes ou insuffisamment adaptés aux besoins actuels (MRV, MYR).

Dans les musées « reconnus », les situations varient fortement. Certaines bases de données sont globalement fonctionnelles mais perfectibles (*Micromusée*, MRN), tandis que d'autres nécessitent une refonte complète, car obsolètes (*Museris*, MRV / *Microsoft Access*, MYR). Dans tous les cas, l'intégration des données transmises par les mandataires lors des versements reste complexe. Ces difficultés, combinées au manque de personnel, entraînent d'importants retards dans le traitement de l'information, parfois de plusieurs années, voire de plusieurs décennies pour les collections les plus anciennes.

La base de données des SMRA est particulière et se distingue par son approche globale. Elle ne se limite pas à l'inventaire du mobilier (comme dans les musées « reconnus »), mais couvre l'ensemble de la chaîne opératoire : fouille, laboratoire, collections, photos, archives, prêts, exposition, etc. Ce type d'outil montre l'intérêt d'une gestion intégrée, capable de relier les objets à leur contexte, à leur documentation et à leurs usages.

✖ Un retard dans les inventaires

La réalisation des inventaires conditionne non seulement la connaissance des fonds conservés, mais également leur traçabilité, leur accessibilité et leur valorisation scientifique. Or, les collections anciennes sont souvent très partiellement inventoriées. Certains ensembles sont encore conservés dans des contenants inadaptés, non triés et non documentés, ce qui complique leur localisation rapide et leur exploitation.

Ce retard s'explique par plusieurs facteurs, comme le manque de moyens humains, financiers et techniques, mais aussi par des choix

institutionnels passés, où la médiation et les expositions ont parfois été privilégiées au détriment des inventaires.



Les limites structurelles identifiées montrent que la gestion du mobilier archéologique ne relève pas uniquement de questions pratiques ou logistiques. Elle engage aussi des choix patrimoniaux. C'est dans cette perspective que se pose la question des enjeux éthiques liés à la sélection, à l'échantillonnage et à la conservation du mobilier archéologique, ainsi que des cas particuliers liés aux ossements humains et aux grands volumes.

Enjeux patrimoniaux et éthiques

✖ La sélection, l'échantillonnage et l'élimination raisonnée du mobilier archéologique

La question de la sélection, déjà abordée dans l'analyse de la chaîne opératoire, prend ici une dimension plus large. Elle ne concerne plus seulement les modalités pratiques du tri, mais les principes qui le justifient. Autrement dit, il ne s'agit plus seulement de savoir comment sélectionner, mais pourquoi et selon quels critères.

L'enrichissement des collections demeure un principe fondamental des missions muséales. Le Code de déontologie de l'ICOM rappelle que les musées ont pour vocation d'acquérir, d'étudier et de transmettre les biens culturels. Les responsables de la conservation et les directions d'institutions ont donc pour mission d'accroître et de valoriser des collections, et non de les réduire.

Cet idéal se heurte toutefois à des réalités de plus en plus contraignantes. L'augmentation continue des volumes issus des fouilles, associée à la diversité des matériaux et des contextes, rend difficile le maintien d'une politique de conservation exhaustive. Une part importante du mobilier – souvent peu spectaculaire et destinée avant tout à la recherche – demeure en réserve. Il en résulte un déséquilibre croissant entre les objets visibles, exposés ou valorisés, et ceux qui restent durablement conservés dans les réserves, hors du regard du public.

Le cadre juridique renforce encore cette tension. Le principe d'inaliénabilité des collections publiques limite fortement les possibilités de déclassement une fois le mobilier intégré en musée. Dans le cas des musées « reconnus », toute décision d'aliénation doit être validée par une instance compétente ou par la direction du MCAH, propriétaire

légal des biens archéologiques. En pratique, ces démarches restent rares.

Certaines institutions, comme le MCAH et les SMRA, continuent donc de privilégier une conservation aussi exhaustive que possible, tout en adoptant une position nuancée ; un tri ou un échantillonnage peut encore être envisagé au moment du versement du mobilier dans les collections, en concertation avec les responsables de fouille. Plus rarement, des opérations de sélection peuvent intervenir a posteriori, notamment lors de la restructuration d'une réserve ou d'une collection, lorsque certains ensembles sont mal référencés ou dépourvus de contexte.

L'élimination demeure toutefois exceptionnelle, ce qui renforce la nécessité d'une réflexion rigoureuse dès les premières étapes de la chaîne opératoire. Dans ce cadre, l'échantillonnage apparaît progressivement comme une solution acceptable, qui permet de limiter les volumes conservés tout en préservant, autant que possible, le potentiel scientifique des ensembles.

Toutefois, toute opération de tri ou d'échantillonnage implique une perte irréversible. Elle ne peut donc être envisagée comme une simple réponse aux contraintes d'espace. Elle engage une responsabilité scientifique et patrimoniale importante, au regard des possibilités d'analyses futures. Le risque de priver les générations futures de données potentiellement exploitables constitue un point sensible, qui appelle à la prudence (voir partie suivante).

La traçabilité des décisions devient alors essentielle. Chaque choix de sélection, de conservation partielle ou d'élimination doit être documenté, justifié et conservé dans les archives du chantier archéologique. Sans cette transparence, ces opérations seront difficilement contrôlables et scientifiquement contestables.

Une fois de plus, leur mise en œuvre exige des ressources humaines et financières importantes ; trier, documenter, sélectionner et justifier demande du temps, des ETPs et des outils adaptés. Dans de nombreux cas, cela impliquerait de réaffecter des ressources internes, alors que les musées ont déjà des moyens limités.

✖ Une responsabilité envers les générations futures

Les choix opérés dans la gestion du mobilier engagent la responsabilité des institutions envers les générations futures. Le mobilier constitue, en effet, une ressource scientifique non renouvelable, dont la

portée ne peut être pleinement évaluée au moment de sa découverte, de son traitement ou de son entrée dans les réserves.

Cette valeur est susceptible d'évoluer avec le temps, au gré des avancées méthodologiques et du renouvellement des problématiques de recherche. Des ensembles aujourd'hui considérés comme secondaires ou redondants peuvent ainsi, grâce à des innovations techniques – dans les domaines biochimie, paléogénétique ou des approches encore émergentes –, prendre une nouvelle importance.

Une fois intégrées aux collections, les données archéologiques continuent donc d'alimenter la recherche. Elles participent à l'élaboration de référentiels, au développement de nouvelles études et à la formation en conservation-restauration. Elles interviennent également dans la médiation et la transmission des connaissances auprès du public.

Le cas des restes humains illustre bien la complexité de ces enjeux. Au MCAH, plusieurs milliers de squelettes sont conservés et forment un corpus incompressible en termes d'espace et de gestion. Une fois intégrés aux collections et associés à une documentation scientifique, ces vestiges acquièrent une valeur patrimoniale, scientifique et éthique difficilement dissociable de leur intégrité. Toute sélection, élimination ou réinhumation devient alors particulièrement délicate.

Les collections actuelles sont également susceptibles d'offrir aux chercheurs de demain la possibilité de réinterroger les données à la lumière de nouvelles approches. Il serait d'ailleurs pertinent d'évaluer quelle proportion de mobilier issu de fouilles anciennes – depuis les années 2000 par exemple – a fait l'objet de nouvelles recherches jusqu'à aujourd'hui. Une telle analyse permettrait de mieux mesurer cette problématique, mais sa mise en œuvre demeure complexe.

✗ Le cas des ossements humains

Les restes humains occupent une place singulière parmi les différentes catégories de mobilier, en raison des enjeux spécifiques qu'ils soulèvent. Leur gestion ne relève pas uniquement de considérations techniques ou scientifiques, elle engage également des dimensions juridiques, culturelles, symboliques et éthiques.

Le traitement des ensembles anthropologiques suppose ainsi de concilier les impératifs de recherche avec le respect dû aux défunts. Cette double exigence impose une attention particulière en matière de conservation, de documentation, de consultation et d'éventuelle réinhumation.

Ces problématiques sont actuellement au cœur des réflexions menées par le MCAH, dépositaire de plus de 13000 restes humains datant du Néolithique à l'époque moderne et d'un groupe de travail « AAFS, Anthropologie et Archéologie Funéraire en Suisse » qui réunit plusieurs chercheurs anthropologues issus de huit cantons ainsi que plusieurs institutions dont Archeodunum SA, Archéotech SA, l'UNIL et l'UNIGE. Ces deux projets visent notamment à renforcer les échanges entre professionnels et à harmoniser les pratiques de recherche autour des vestiges funéraires, leur statut, leur accessibilité, leur conservation à long terme et les conditions dans lesquelles ils peuvent être étudiés ou valorisés. Au MCAH, des recherches de provenance ont également été effectuées en 2024 sur plusieurs crânes et éléments momifiés. Le musée s'est également engagé dans une démarche de gestion réfléchie et durable de ces collections, actuellement au centre d'un projet de recherche (2025-2027) mené par la Dre C. Abegg (UNIGE).

Dans la pratique, les collections anthropologiques demeurent encore souvent intégrées à des logiques de gestion proches de celles appliquées aux autres catégories de mobilier. Dans plusieurs institutions (MRV, MRN, MYR, SMRA), aucun dispositif véritablement distinct n'est mis en place pour leur inventaire ou leur conditionnement des ossements humains. Cette situation peut interroger, dans la mesure où les restes humains ne peuvent être considérés comme un mobilier archéologique ordinaire et soulèvent des enjeux qui dépassent largement les seules considérations scientifiques ou patrimoniales.

Les initiatives actuellement menées par le MCAH et par les partenaires du projet AAFS témoignent toutefois d'une évolution des pratiques et d'une prise en compte croissante de ces enjeux. À terme, elles pourraient contribuer à l'élaboration d'un cadre de référence à l'échelle cantonale, voire national, favorisant l'harmonisation des pratiques tout en garantissant un équilibre entre les besoins de la recherche scientifique, les impératifs de conservation patrimoniale et le respect dû aux individus dont les vestiges sont conservés.

✗ Le cas des grands volumes et des éléments architecturaux

Certaines catégories de mobilier – mosaïques, blocs architecturaux, sarcophages, éléments lapidaires – posent des contraintes spécifiques en raison de leur volume, de leur poids et de leurs exigences de conservation. Leur prise en charge nécessite une

anticipation dès la phase de fouille et une coordination étroite entre la DAC, les mandataires et les institutions muséales, afin de définir des modalités adaptées de transport, de stockage et de conservation.

Le mobilier lapidaire illustre particulièrement ces enjeux. Il regroupe à la fois des collections anciennes, parfois décontextualisées ou difficilement accessibles, et des ensembles récents qui peuvent souffrir de problèmes d'organisation, de marquage ou d'identification. Ces difficultés s'expliquent principalement par les contraintes matérielles liées à la manipulation de charges lourdes.

Il en résulte des conditions de conservation parfois inadéquates, allant de l'entassement dans des espaces restreints à un stockage en extérieur, ce qui expose les objets à la dégradation. Certaines institutions (MCAH, SMRA, MRN) ont toutefois mis en place des dispositifs pour améliorer la gestion et la préservation de ces ensembles. Le mobilier lapidaire est conservé dans des espaces suffisamment vastes, secs et éclairés (MCAH, MRN) ou dans des zones spécifiques adaptées, dont les parois sont en « filet » (SMRA), pour le lapidaire supportant le gel. Les blocs de grande dimension sont installés sur des palettes et supports renforcés, tandis que les éléments de plus petite taille sont conditionnés dans des contenants adaptés, tels que des bacs plastiques.



Les enjeux éthiques et patrimoniaux liés à la sélection, aux restes humains ou aux grands volumes montrent que la gestion du mobilier archéologique suppose un arbitrage constant entre conservation, accessibilité, recherche, moyens disponibles et responsabilité envers l'avenir. C'est dans cette perspective qu'il convient de terminer ce mémoire, en envisageant des pistes permettant de rendre cette gestion plus soutenable.

Vers une gestion soutenable du mobilier archéologique

✱ Des améliorations déjà engagées dans les institutions

Plusieurs musées ont d'ores et déjà amorcé des réponses concrètes aux difficultés identifiées. Ces démarches concernent principalement l'adaptation et l'extension des capacités de stockage, l'optimisation des réserves et l'amélioration des outils de gestion. Le MYR réfléchit à l'acquisition de nouveaux locaux, tandis que les SMRA ont entrepris

FOCUS

Sammlungszentrum Augusta Raurica / Centre des collections d'Augusta Raurica, Augst

Le Centre des collections, situé à proximité d'Augst, constitue aujourd'hui l'un des principaux pôles de conservation et de recherche sur les vestiges romains en Suisse.

Inauguré en 2023, le *Sammlungszentrum Augusta Raurica* s'étend sur environ 10 000 m². Il regroupe des espaces de réserve, des ateliers, des laboratoires de restauration, des zones de travail, des salles de conférence et une bibliothèque spécialisée.

En termes de collections, ce centre abrite près de deux millions d'objets inventoriés, auxquels s'ajoute un important fonds documentaire comprenant environ 110 000 photographies, plans et journaux de fouille. La bibliothèque rassemble, quant à elle, près de 15 000 ouvrages spécialisés.

Le bâtiment répond également à des standards élevés en matière de conservation. Les conditions environnementales y sont strictement contrôlées, avec une température et une humidité constantes, une protection contre la lumière, la poussière et les nuisibles, ainsi que des dispositifs de sécurité visant à prévenir le vol et les dégradations.

Par ailleurs, une attention particulière a été portée à la durabilité lors de la conception du bâtiment. Celui-ci est exploité selon des principes d'efficacité énergétique et de gestion raisonnée des ressources, traduisant une volonté d'inscrire la conservation du patrimoine dans une démarche durable.

Le Centre des collections d'Augusta Raurica constitue un exemple abouti de centralisation et de modernisation des infrastructures de conservation, qui répond pleinement aux défis contemporains liés à la gestion de volumes importants de mobilier archéologique.

des travaux de restauration de leurs réserves à la suite de dégradations structurelles. Le MRV explore également des solutions pour disposer de nouveaux espaces, alors que le MCAH a engagé une optimisation de ses capacités de stockage grâce à l'installation de Compactus®.

Dans le cas des SMRA, les travaux menés autour des réserves lapidaires ont donné lieu à une réflexion plus globale sur la gestion des collections. Dès 2022, une analyse a été conduite sur les volumes conservés, les besoins en matière de conditionnement, les contraintes de transport et l'inventaire exhaustif du mobilier de stockage (meubles et étagères), afin d'optimiser l'espace disponible.

Ces initiatives montrent que les institutions ne restent pas passives face à l'augmentation des collections. Elles cherchent à anticiper, réorganiser et améliorer leurs pratiques. Toutefois, leur capacité d'action reste fortement dépendante de décisions politiques, administratives et budgétaires qui leur échappent en partie.

Au MRN, l'une des priorités actuelles concerne la mise à jour de la charte de saisie, référentiel essentiel pour garantir l'homogénéité et la fiabilité de la base de données.

Enfin, ces évolutions s'inscrivent dans des perspectives à long terme. Les SMRA doivent relever le défi de la construction d'un nouveau musée romain en coordination avec les autorités locales. À Lausanne, les réflexions en cours autour du Palais de Rumine engagent également une reconfiguration plus large des espaces de conservation et d'exposition. Un important projet de restauration et de valorisation du bâtiment doit, en effet, débiter au début de l'année 2027, pour une réouverture prévue vers 2035.

✖ Optimiser la place dans les réserves, rechercher de nouvelles solutions

Toute réflexion relative à l'aménagement d'une réserve doit reposer sur plusieurs principes fondamentaux. Selon L. Rémy, cinq critères structurants doivent guider son organisation : la fonctionnalité, l'accessibilité, la consultation, la préservation et la sécurité (RÉMY 1999). Une réserve ne peut être réduite à un simple espace de stockage : elle doit répondre à plusieurs exigences complémentaires : intégration au projet scientifique, accessibilité logistique (circulation des personnes et des équipements), stabilité des conditions de conservation (climat, lumière, qualité de l'air), adéquation structurelle du bâtiment (résistance, stabilité) et renforcement des dispositifs de sécurité (détection, contrôle d'accès, plans d'urgence).

Dans un modèle idéal, les réserves devraient ainsi être structurées en zones différenciées correspondant aux étapes de traitement des collections et aux exigences spécifiques des matériaux²². Dans la pratique toutefois, cette organisation reste souvent difficile à atteindre. Les contraintes d'espace, de personnel, de budget et les héritages institutionnels conduisent fréquemment à des solutions pragmatiques.

Les pratiques actuelles mettent en évidence des déséquilibres dans le conditionnement, oscillant entre suremballage et surcharge des contenants. Les approches récentes privilégient une meilleure répartition des objets, reposant sur la multiplication des contenants et une organisation interne optimisée. Les matériaux sensibles nécessitent quant à eux des modes de rangement spécifiques afin d'éviter toute dégradation, grâce à un rangement vertical, à l'utilisation de séparateurs, de plateaux intermédiaires et de contenants adaptés. Cette optimisation doit néanmoins rester compatible avec les exigences de sécurité, notamment en respectant les charges maximales et en évitant une densification excessive des rayonnages.

Face à la saturation croissante des espaces, des stratégies alternatives se développent. Le compactage permet d'optimiser les volumes de stockage sans multiplier les surfaces ; le réenfouissement peut offrir, dans certains cas, une solution de conservation in situ, souvent plus stable et moins coûteuse ; la réinhumation des restes humains constitue également une réponse possible, à condition d'être encadrée par des critères scientifiques, juridiques et éthiques stricts. Enfin, des solutions intermédiaires, comme le « dépôt-décharge enterré » documenté, peuvent permettre de conserver certains ensembles tout en limitant leur impact sur les réserves.

✖ Mieux gérer le flux du mobilier

Un autre axe d'amélioration concerne une meilleure gestion des flux d'entrée du mobilier au sein des collections. Cette question englobe à la fois l'organisation des dépôts, la planification des versements et la capacité des institutions à absorber de nouveaux volumes dans des conditions adaptées.

Dans la pratique, certaines difficultés tiennent à un manque d'anticipation et de coordination entre les différents acteurs de la chaîne opératoire. Par exemple, les délais entre l'annonce d'un versement par les mandataires et sa réception effective dans les réserves sont parfois trop courts. Cette situation limite la capacité des équipes à préparer les espaces, organiser les opérations de réception, vérifier le mobilier et assurer un traitement conforme aux exigences de conservation et de documentation.

Une gestion plus efficiente des flux suppose donc la mise en place de procédures de planification

²² On pourrait ainsi distinguer une salle d'isolation, d'enregistrement et de conservation préventive, une salle d'étude et de consultation, des espaces à climat contrôlé pour les métaux, le verre et les matériaux organiques, des zones spécifiques pour

les matériaux gorgés d'eau, des espaces destinés aux matériaux peu sensibles, comme la céramique, les matériaux de construction ou les restes fauniques, et des dépôts lapidaires adaptées aux pièces lourdes et volumineuses.

plus rigoureuses, fondées sur des délais de préavis suffisants, des calendriers partagés et des outils de suivi. Cela permettrait d'anticiper les besoins en espace, en matériel et en personnel.

✖ Renforcer les inventaires

Face au retard accumulé dans les inventaires, il apparaît nécessaire de renforcer les moyens qui y sont consacrés et d'en faire une priorité stratégique. L'inventaire ne doit pas être considéré comme une tâche secondaire ou ponctuelle ; il constitue un élément structurant de la gestion des collections, qui garantit à la fois leur traçabilité, leur localisation, leur accessibilité et leur exploitation scientifique à long terme.

Le renforcement des inventaires implique plusieurs leviers : des ressources humaines supplémentaires, des outils numériques adaptés, des campagnes de récolement ciblées, une priorisation des ensembles les plus problématiques et une harmonisation des méthodes de saisie. Ces démarches demandent du temps, mais elles constituent un préalable indispensable à toute politique de conservation, de recherche et de valorisation.

Un travail conséquent reste donc à mener pour connaître précisément le contenu des réserves ; une collection n'a pleinement de sens que si chaque élément peut être retrouvé, étudié, contextualisé et, lorsque cela est pertinent, exposé.

✖ Une meilleure prise en compte des facteurs de risque pour les collections

La conservation durable du mobilier suppose également une meilleure anticipation des risques. Les collections sont exposées à de nombreux facteurs d'altération : variations climatiques, lumière, poussières, polluants, agents biologiques, mauvaises conditions de stockage, manipulations répétées, incendie, inondation ou vol (FEAU et LE DANTEC 2024).

Ces risques varient toutefois selon les institutions, les types de collections et les espaces de stockage. Il est donc nécessaire d'identifier et d'évaluer les risques propres à chaque typologie de mobilier, afin de déterminer les conditions de conservation les plus adaptées et d'orienter l'organisation des espaces de réserve en conséquence.

✖ Rendre les réserves accessibles

Dans le prolongement des réflexions sur la gestion des collections, l'ouverture des réserves au public s'est progressivement imposée comme un

FOCUS

Quelques réserves ouvertes

Louvre-Lens, réserves visibles, Liévin (FR)

MuCEM, Appartement témoin, Marseille (FR)

Musée du Quai Branly – Jacques Chirac, Tour des instruments de musique, Paris (FR)

Musée Boijmans van Beuningen, dépôt, Rotterdam (NL)

Arthothèque, Mons (BE)

axe de développement pour les institutions patrimoniales. Longtemps considérées comme des espaces strictement techniques, elles tendent désormais à être intégrées aux dispositifs de médiation et de valorisation. Cette évolution répond à une volonté de rendre visible la part habituellement invisible des collections, en donnant à voir non seulement les objets conservés, mais aussi les métiers, les gestes et les enjeux liés à leur gestion : conservation, restauration, inventaire, conditionnement, étude et régie.

Ces dispositifs contribuent à enrichir l'expérience du visiteur : le regard ne se limite plus à une sélection d'objets exposés, mais s'ouvre à la vie des collections. Ils permettent également de mieux faire comprendre pourquoi une grande partie du patrimoine demeure en réserve et pourquoi sa conservation nécessite des moyens importants.

Toutefois, cette ouverture soulève des questions importantes en matière de sécurité et de conservation. Les réserves demeurent des espaces sensibles, dont la protection contre les risques de dégradation, de vol ou d'altération environnementale reste prioritaire. Les réticences exprimées par certains professionnels apparaissent ainsi légitimes, dans la mesure où la mise en visibilité ne doit pas compromettre les conditions de conservation.

Dès lors, l'accessibilité des réserves suppose des aménagements spécifiques : contrôle des flux de visiteurs, sécurisation des espaces, limitation de l'exposition aux polluants et séparation claire entre zones de conservation et zones de médiation.

✖ Déposer dans un même lieu le mobilier et la documentation archéologique

La gestion du mobilier archéologique est indissociable de celle de la documentation qui lui est associée : dessins, plans, photographies, relevés, bases de données ou rapports de fouille. Cet ensemble constitue un support essentiel à

l'identification, à l'interprétation et à l'exploitation scientifique des collections, en particulier pour les matériaux fragiles ou altérés, dont la compréhension repose largement sur les données produites lors de leur découverte et de leur étude.

Toutefois, sur le plan institutionnel, le mobilier et la documentation relèvent souvent de régimes distincts. Les objets sont généralement déposés dans les musées cantonaux ou « reconnus », tandis que les documents sont versés aux archives de la DAC²³. Cette dissociation, bien que justifiée administrativement, complique l'accès simultané aux données et constitue un frein pour la recherche, la gestion et la conservation des collections. Dans une perspective idéale, il conviendrait de garantir, sinon une unité de lieu, un accès coordonné entre les deux éléments. Cette approche s'inscrirait dans une logique d'insécabilité des collections, entendue au sens large.

Dans la pratique, les situations varient selon les institutions. Aux SMRA, le mobilier et la documentation archéologique sont regroupés, ce qui facilite leur consultation conjointe. En revanche, dans les musées « reconnus », cette proximité est plus rarement assurée. Au MRN, bien que certains rapports soient conservés dans le bureau de la conservatrice, le Centre des collections ne dispose d'aucune forme de documentation. La responsable de l'inventaire et de la documentation des objets reçoit néanmoins les annonces d'intervention, ce qui lui permet d'avoir une vision d'ensemble des interventions et d'anticiper les versements. Au MYR, les rapports de fouille ne sont pas systématiquement transmis ; lorsqu'ils le sont, ils sont conservés en réserve et mentionnés dans les inventaires. En revanche, comme au MRN, les annonces d'intervention sont bien communiquées. Au MRV, les rapports sont transmis au musée à la demande du conservateur en charge des collections. Cette demande est régulièrement formulée auprès de la DAC.

Dans ce contexte, la duplication numérique de certains documents apparaît comme une solution pragmatique. Elle permet de rapprocher les données des objets, de limiter la manipulation des originaux et de faciliter l'accès pour les chercheurs et les professionnels. Cette approche soulève toutefois des enjeux liés au choix entre originaux et copies, aux conditions de conservation à long terme et aux coûts associés. Une duplication sélective, fondée sur des protocoles rigoureux, pourrait constituer un

compromis pertinent, conciliant à la fois la valeur scientifique des corpus et leur accessibilité.

✖ Vers une mutualisation des moyens et des compétences

Face aux contraintes structurelles, la mutualisation des moyens et des compétences apparaît comme une réponse de plus en plus pertinente. Elle peut concerner les espaces de stockage, les compétences spécialisées ou encore les outils de gestion, dans le but de rationaliser les coûts et d'harmoniser les pratiques.

Cette dynamique peut prendre plusieurs formes – dont certaines sont déjà adoptées dans les faits –, telles que le partage des réserves, la création de centres de conservation communs (MRN), ou encore le recours à des spécialistes intervenant à l'échelle de plusieurs institutions (MCAH). Dans cette perspective, l'externalisation des réserves constitue une forme particulière de mutualisation, qui offre des avantages en termes de capacité de stockage, de visibilité, de partage des coûts et de développement de nouvelles formes de collaboration inter-institutionnelle.

Ce modèle reste encore relativement peu développé en Suisse, même si certains exemples existent, comme le MCAH, le MRN, le Centre des collections du Musée national suisse à Affoltern am Albis (Zurich) ou encore le Laténium, parc et musée d'archéologie à Hauterive (Neuchâtel). À l'étranger, notamment en France, ces dispositifs sont plus largement répandus, comme à Paris, Marseille, Nancy, Bordeaux, Strasbourg, Besançon, etc.

La mutualisation soulève néanmoins des enjeux importants. Elle suppose une gouvernance claire, une répartition précise des responsabilités, des règles communes d'accès aux collections et une articulation cohérente entre les orientations scientifiques et administratives des institutions concernées.

Elle ne saurait par ailleurs se substituer à un besoin structurel de renforcement des effectifs.

✖ Harmoniser les pratiques sans imposer un modèle unique

Comme indiqué dans la première partie, la gestion du mobilier archéologique en Suisse s'inscrit dans un cadre fortement décentralisé. Chaque

²³ Dans le Canton de Vaud, par exemple, ils sont souvent produits par des entreprises privées ou des universités dans le cadre de mandats publics. À ce titre, ils sont considérés comme des documents administratifs relevant de la compétence

cantonale et ont vocation, à l'issue de l'étude, à être versés aux archives compétentes, conformément au cadre légal en vigueur.

canton développe ses propres outils, procédures et standards en fonction de ses priorités, de ses moyens et de son histoire institutionnelle. Cette autonomie permet une adaptation aux réalités locales, mais elle limite aussi les dynamiques de coopération.

Les bases de données illustrent bien ces enjeux. Le choix d'un système d'information conditionne la structuration, l'accessibilité et l'interopérabilité des données. Longtemps dominante, la solution *MuseumPlus* tend aujourd'hui à être remplacée ou complétée, notamment en raison de ses limites techniques. On l'a vu, plusieurs institutions (MCAH, SMRA) ont ainsi adapté la base de données Flora, depuis 2022. Aux SMRA, la migration vers ce nouvel outil s'est engagée dès l'automne 2024 et les nouveaux inventaires sont désormais directement réalisés dans cet environnement (SMRA 2021-2024). Cette évolution témoigne d'une volonté de modernisation et d'une opportunité de convergence progressive des pratiques.

L'idée d'une base de données commune à l'ensemble des musées archéologiques d'un canton – ou, à une échelle plus restreinte, entre plusieurs institutions (MRN, MRV, MYR) – apparaît pertinente. Une telle mutualisation pourrait faciliter les recherches scientifiques transversales, améliorer la circulation de l'information et simplifier la préparation d'expositions.

Toutefois, cette approche se heurte à plusieurs limites. Chaque musée dépositaire reste libre de choisir son propre système, souvent guidé par des contraintes budgétaires. Les pratiques de saisie varient également d'une institution à l'autre, malgré l'existence de données minimales transmises par les mandataires. Les différences de missions et de collections constituent enfin un obstacle important, pour les musées communaux comme le MRV et le MRN, qui utilisent des systèmes partagés avec d'autres types de collections.

Même lorsque des outils communs sont adoptés, comme c'est le cas pour les SMRA et le MCAH avec *Flora*, les besoins spécifiques empêchent souvent la mise en place d'une base de données véritablement partagée. De la même manière, les outils utilisés en amont, comme *Archeobase* pour Archeodunum SA et le service archéologique des SMRA, doivent être adaptés aux acteurs et aux contextes.

Dans ce contexte, l'objectif ne doit pas nécessairement être l'instauration d'un système unique. Il s'agit plutôt de développer des référentiels méthodologiques communs, des standards minimaux et

des outils interopérables. L'enjeu n'est pas d'uniformiser les pratiques, mais de garantir une meilleure circulation de l'information, une compréhension mutuelle des procédures et une coordination renforcée entre les acteurs de la chaîne opératoire.

✖ Renforcer les liens entre la DAC, les mandataires et les musées

La gestion du mobilier repose sur une coordination étroite entre les opérateurs de fouille, les services cantonaux, les musées et les spécialistes impliqués dans le traitement des collections. Lorsqu'elle est effective, cette coopération permet d'anticiper les volumes, de clarifier les responsabilités et d'harmoniser les pratiques.

À l'inverse, les problèmes de communication, les divergences de priorités et l'absence de procédures partagées peuvent générer des dysfonctionnements. Les délais de transfert, la qualité de la documentation ou le niveau de préparation du mobilier varient alors sensiblement, compliquant leur prise en charge et leur intégration dans les collections.

Ce constat souligne la nécessité de renforcer les liens entre les acteurs de la chaîne opératoire. Cela pourrait passer par une coordination accrue, des protocoles communs, des échanges réguliers et la création de groupes de travail réunissant institutions cantonales, musées et mandataires.

Un décalage persiste en effet entre les réalités du terrain et celles des réserves. Les opérateurs de fouille, souvent soumis à des impératifs de rendement et de production scientifique, n'ont pas toujours une vision précise des contraintes matérielles, logistiques et financières des musées. À l'inverse, les musées ne sont pas toujours informés suffisamment en amont du contenu, du volume ou du calendrier des versements à venir.

Dans cette perspective, le développement d'actions de formation et de sensibilisation, dès la phase de fouille, apparaît essentiel pour intégrer les enjeux de conservation, de sélection et de gestion des collections. Une approche plus globale permettrait de créer une véritable synergie entre terrain, post-fouille, rédaction des rapports, versement et valorisation scientifique.

Enfin, certaines collaborations montrent que ces difficultés ne sont pas systématiques. Les relations entre Archeodunum SA et plusieurs institutions partenaires témoignent d'une dynamique positive, fondée sur des échanges réguliers, des procédures plus claires et la création de postes dédiés à la gestion des post-fouilles.

CONCLUSION

La gestion du mobilier archéologique dans le Canton de Vaud met en évidence les défis croissants auxquels sont confrontées les institutions patrimoniales face à l'augmentation continue des volumes issus de l'archéologie préventive. Si cela reflète le dynamisme de la recherche archéologique, elle met également en évidence les limites des modèles actuels, confrontés à des contraintes organisationnelles, matérielles et humaines croissantes.

L'analyse du système vaudois montre toutefois que ces problématiques ne constituent pas un phénomène récent. Dès le milieu du XX^e siècle, les autorités cantonales ont cherché à anticiper l'accroissement des collections en développant un réseau d'institutions complémentaires reposant sur la coopération entre la DAC, les musées cantonaux, les musées « reconnus », les musées de site et les mandataires archéologiques. Cette organisation a permis de répartir les responsabilités liées à la conservation, à l'étude et à la valorisation du mobilier tout en maintenant un ancrage territorial fort des collections.

Néanmoins, les difficultés observées demeurent étroitement liées les unes aux autres. La saturation progressive des espaces de conservation, l'accumulation de mobilier en attente de traitement final, la complexification des exigences scientifiques et la limitation des ressources disponibles interrogent la soutenabilité du modèle à long terme. Les solutions actuellement mises en œuvre, bien qu'indispensables, ne sauraient à elles seules répondre durablement à la croissance continue des collections.

Assurer la pérennité du système implique dès lors d'agir à plusieurs niveaux : intégrer davantage les enjeux de conservation dès les phases de fouille et de post-fouille, renforcer la coordination institutionnelle, poursuivre la professionnalisation des pratiques et développer une réflexion collective sur les critères de sélection, de conservation et de valorisation du mobilier archéologique. Ces enjeux dépassent la seule question du stockage et invitent à repenser les priorités scientifiques, patrimoniales et financières associées à la gestion des collections.

Plus largement, le cas vaudois s'inscrit dans une problématique internationale souvent désignée sous le terme de *curation crisis*. Comme de nombreux territoires en Suisse, en Europe ou en Amérique du Nord, le Canton de Vaud doit aujourd'hui concilier l'accroissement des découvertes archéologiques avec des capacités de conservation limitées. L'expérience vaudoise montre toutefois qu'un modèle fondé sur la complémentarité des acteurs, la

coopération institutionnelle et l'adaptation continue des pratiques constitue une base solide pour relever ces défis et garantir la transmission durable du patrimoine archéologique aux générations futures.

BIBLIOGRAPHIE

✖ Sites officiels des institutions citées dans ce mémoire

Direction de l'archéologie cantonale (DAC)

<https://www.vd.ch/deiep/dgip/archeologie-cantonale>

Musée cantonal d'archéologie et d'histoire de Lausanne (MCAH)

<https://mcah.ch/accueil/>

Site et musée romains d'Avenches (SMRA)

<https://www.aventicum.org/fr/>

Musée romain de Lausanne-Vidy (MRV)

<https://www.lausanne.ch/vie-pratique/culture/musees/mrv>

Musée romain de Nyon (MRN)

<https://www.mrn.ch/>

Musée Yverdon et régions (MYR)

<https://musee-yverdon-region.ch/>

ArchéoLab (Pully)

<https://www.archeolab.ch/fr/accueil/>

Villa romaine d'Orbe-Boscéaz

<https://www.pro-urba.ch/villa-romaine-de-bosceaz/>

Musée historique de Vevey

<https://museehistoriquevevey.ch/>

Musée de la mécanique d'art et du patrimoine de Sainte-Croix

<https://mumaps.ch/>

Musée du fer et du chemin de fer (Vallorbe)

<https://museedufer.ch/>

Maison de la Rivière (Totochenaz)

<https://www.maisondelariviere.ch/>

Centre des collections d'Augusta Raurica

<https://www.augustaurica.ch/fr/a-propos-de-nous/centre-des-collections>

Archeodunum Investigations Archéologiques SA

<https://www.archeodunum.com/>

Archéotech SA
<https://www.archeotech.ch/>

InSitu Archéologie SA
<https://insitu-archeo.ch/>

Institut d'archéologie et des sciences de l'Antiquité, Université de Lausanne
<https://www.unil.ch/iasa/fr/home.html>

Institut d'archéologie préhistorique et protohistorique et d'archéologie des provinces romaines, Université de Berne
<https://www.unibe.ch/>

✖ Bibliographie / webographie

CHEVALLIER 2008 : Chevallier B., *Gestion et conservation du mobilier archéologique. La place de la conservation préventive en Suisse*, Mémoire, ARC Arts appliqués, 2008. En ligne : file:///C:/Users/helen/Downloads/2008_BA-ChevallierBarbara_MobilierArch_ologique-1.pdf

COLLECTIF 1995 : Collectif, *Les réserves dans les musées. Colloque international, 19-20 septembre*, Paris, Musées national des Techniques, 1995

COLSON ET BOYER 2012 : Colson I. et Boyer F., « De l'intérêt de l'étude climatique d'un bâtiment pour la conservation des collections ». In : *In Situ Revue des patrimoines*, n°19, 2012. En ligne : <https://journals.openedition.org/insitu/9959>
DOI : <https://doi.org/10.4000/insitu.9959>

DELBOURGO 2018 : Delbourgo J., « Performances of Museum Storage ». In : *Museum Storage and Meaning: Tales from the Crypt*, Routledge Museum Studies Serie, 2018

FÉAU ET LE DANTEC 2024 : Féau E. et Le Dantec N., *Vade-mecum de la conservation préventive*, C2RMF, Paris, 46 p. En ligne : https://c2rmf.fr/sites/c2rmf/files/vade-mecum_cc.pdf

FLUTSCH, KAENEL ET ROSSI : Flutsch G., Kaenel G. et Rossi F., *Archéologie en terre vaudoise*, In-folio, 2024, 216 p.

FRIEDLI-KRAYER 2020 : Friedli-Krayer F., *Parcours des objets archéologiques : de la fouille jusqu'au dépôt ou au Musée, le cas du site d'Avenches*, Mémoire pour l'obtention du Certificat, Cours de muséologie d'ICOM Suisse, 2020. En ligne : https://www.museums.ch/ad-min/data/files/media/file_de/547/friedli-krayer.pdf?lm=1707916664

ICOM 2025 : ICOM, *Code de déontologie de l'ICOM pour les musées*, Museums.ch, consulté le 10 mars 2026, <https://www.museums.ch/fr/espace-professionnel/offres/publications/code-de-deontologie-811.html>

ICOM 2022 : ICOM international council of museums, *Motions and resolutions adapted at general assemblies of ICOM 1946-2022*, consulté le 10 mars 2026, https://icom.museum/wp-content/uploads/2024/10/Resolutions_1946-2022_en.pdf

ICOM 2019-2 : ICOM France, *Cycle soirée-débat déontologie. Les réserves sont-elles le cœur des musées ?* ICOM France – INP Paris, galerie Colbert, 18 avril 2019, consulté le 03 mars 2026, <https://acrobat.adobe.com/id/urn:aaid:sc:EU:30c01061-f80a-4f1a-9996-4dd60f70c7dc>

ICOM 2019-1 : ICOM, *Résolutions adoptées par la 34^e assemblée générale de l'ICOM, Kyoto, Japon 2019*, consulté le 03 mars 2026, https://icom.museum/wp-content/uploads/2019/09/Resolutions_2019_FR-1.pdf

INRAP 2023 : INRAP, *Archéologie préventive et aménagement du territoire en Suisse*, Rencontres scientifiques et techniques de l'Inrap, consulté le 27 février 2026, <https://sstinrap.hypotheses.org/18949>

JOHNSON et HORGAN 1980 : Johnson E. V. et Horgan J., *La mise en réserve des collections de musée*, Unesco, 1980

JVA 2026 : Journée Vaudoises d'archéologie 2026, *Une archéologie en surpoids ?* Intervention orale de J. Anastassov, archéologue cantonal, MCAH, Lausanne, 2026

MAIRESSE ET THEBAULT 2024 : Mairesse F. et Thébault M., *Les réserves muséales à travers le monde*, ICOM conseil international des musées, Groupe de travail sur les collections en réserve, 2024, 71 p. En ligne : https://icom.museum/wp-content/uploads/2024/05/Rapport-reserves_ICOM_FR_Final.pdf

MCAH s.d. : MCAH, *Histoire du Musée*, Site officiel du MCAH, consulté le 03 mars 2026, <https://mcah.ch/le-musee/histoire-du-musee/>

MOULAIN 2021 : Moulain S., *Les réserves visibles et visitables dans les musées*, Mémoire de recherche, Ecole du Louvre, 2021. En ligne : <https://dumas.ccsd.cnrs.fr/dumas-04719355v1/document>

PERNET 2016 : Pernet L, « Des fouilles au Musée. Le rôle et les missions du Musée cantonal d'archéologie et d'histoire ». In : *Archéologie Vaudoise*, Chroniques 2015, p. 76-83. En ligne : https://www.mcah.ch/fileadmin/groups/2/Presse/Pages_de_AVd_2016Full_18.08.16_MCAH.pdf

POUSAZ 2012 : Pousaz N, « L'archéologie cantonale en 2012. Toute une histoire ». In : *Archéologie Vaudoise*, Chroniques 2012, p. 6-9. En ligne : <https://www.e-periodica.ch/digbib/view?pid=avc-001%3A2012%3A0%3A%3A4>

RÉMY 1999 : Rémy L, « Les réserves : stockage passif ou pôle de valorisation du patrimoine ? ». In : *La Lettre de l'OCIM*, n°65, 1999, p. 27-35. En ligne : <https://doc.ocim.fr/LO/LO065/LO.65%284%29-pp.27-35.pdf>

ROSSI 2007 : Rossi F., « L'archéologie privée a-t-elle sa place dans le paysage archéologique suisse et/ou européen ? ». In : *Archäologie der Schweiz*, Vol 30 (4), 2007, p. 8-13.

SERAC 2017 : SERAC, Objets archéologiques, une richesse partagée, Patrimoine(s), Collections cantonales Vaudoises, n°2, Service des affaires culturelles SERAC Lausanne, 2017, consulté le 03 mars 2026, https://mcah.ch/fileadmin/groups/2/Publications_MCAH/Patrimoines/Patrimoines2-WEB.pdf

SMRA s.d. : SMRA, *Un peu d'histoire*, Site officiel du SMRA, consulté le 03 mars 2026, <https://www.aventicum.org/fr/histoire>

VASSAL et DAYNES-DIALLO 2022 : Vassal H. et Daynes-Diallo S., « *Manuel de régie des œuvres. Gérer, conserver et exposer les collections* », Musées-Mondes, 2022

VAUD 2026 : Canton de Vaud, *Guichet cartographique cantonal*, consulté le 25 mars 2026, <https://www.geo.vd.ch/>

VAUD 2025-2. : Canton de Vaud, *Exposé des motifs et projets de décret*, Site, consulté le 03 mars 2026, https://www.vd.ch/fileadmin/user_upload/organisation/gc/fichiers_pdf/2022-2027/25_LEG_97_TexteCE.pdf

VAUD 2025-1 : Canton de Vaud, *Aide-mémoire pour les autorités communales vaudoises : Archéologie*, Direction générale des affaires institutionnelles et des communes (DGAIC), consulté le 22 mars 2026, <https://publication.vd.ch/publications/dgaic/aide-memoire/domaines-batiments/archeologie>

WEIDMANN et MAY CASTELLA 1994 : Weidmann D. et May Castella C., « Autoroutes vaudoises et prospections : développement historique et méthodologique ? ». In : *Archéologie Suisse*, Vol. 17, 1994.